
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestrielle

28^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

*du mardi 20 janvier 2015 à 14 h
au vendredi 23 janvier 2015 à 12 h
à Sète (34)*

Sommaire

- | | |
|--|----|
| • Les modalités pratiques | 2 |
| • Le rapport d'activité de la Commission exécutive | 4 |
| • Pour bien préparer le Congrès | 39 |
| • Pour aller au Congrès | 40 |

POUR NOUS JOINDRE PENDANT LE CONGRES :

E-mail : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

Ordre du jour du 28^{ème} congrès du SNTRS-CGT

adopté par le CSN du 19 juin 2014

- Débat et vote sur le rapport d'activité,
- Débat et vote sur le projet de document d'orientation,
- Débats et votes sur les modifications des statuts
- Débat et vote sur des fiches revendicatives,
- Election de la Commission Exécutive (CE) et de la Commission Financière et de Contrôle (CFC).

Le congrès est composé (article 17 des statuts)

- des délégués élus par les sections locales du syndicat, à titre délibératif,
- des délégués élus par les sections nationales, à titre délibératif,
- des membres de la Commission Exécutive, s'ils ne sont pas délégués, à titre consultatif.

Le nombre de délégués des sections

Le nombre des délégués est déterminé de la façon suivante :

- de 5 à 20 adhérents = 1 délégué,
- de 21 à 40 adhérents = 2 délégués,
- de 41 à 60 adhérents = 3 délégués,
- de 61 à 80 adhérents = 4 délégués,
- au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents.

Le nombre des adhérents est calculé en prenant en compte le nombre de FNI et de timbres mensuels payés l'année précédant la réunion du Congrès à la trésorerie nationale du SNTRS.

La base de ce calcul est : 10 timbres par adhérent en moyenne (FNI y compris).

Les délégués doivent être élus par l'Assemblée Générale de la section et disposent, en cas de vote par mandat, d'autant de voix que celle-ci a d'adhérents.

Vote du Rapport d'Activité

Les sections se prononcent sur le rapport d'activité par mandats : chaque section a un nombre de mandats égal au nombre de ses adhérents (1 adhérent = 1 FNI + 9 timbres payés).

Les sections seront informées par courrier du nombre de mandats et de délégués dont elles bénéficient (Il sera tenu compte des versements opérés au titre de l'année 2013 pour la définition du nombre définitif de délégués et de mandats).

Votes au Congrès

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 18 des statuts du syndicat : « L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué au président de séance. Les votes par procuration ne sont pas admis. Un délégué ne peut se faire remplacer que par un délégué suppléant élu par la même Assemblée Générale de section.

Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès ».

Et aussi deux soirées thématiques

- **Mardi soir** : Privatisation de la publication scientifique et politique du chiffre dans la recherche publique animée par Bruno Moulia de la CGT Inra (Clermont) et Gilles Niel SNTRS de Montpellier
- **Mercredi soir** : La transition énergétique avec Marie Claire Cailletaud secrétaire de la fédération CGT de l'énergie

ERRATUM au BRS N°472 :

Il manquait une modification aux statuts du SNTRS-CGT lors du BRS N°472.

Article 11 - Le Conseil Syndical National (CSN)

.....

-Cette majorité des deux tiers est également requise pour toute modification qui s'avérerait nécessaire dans la composition de la Commission Exécutive ou du Bureau National. Les raisons ayant conduit à ladite modification devront être débattues au ~~plus prochain~~ premier Congrès après le CSN.

Plan général

I La situation générale	p.4
II La situation dans l'ESR	p.4
II.1 De janvier 2012 à l'élection de François Hollande	p.4
II.2 Action contre la précarité et la loi Sauvadet	p.4
II.3 La lutte contre l'austérité et le Plan RGPP	p.5
II.4 La mise en place des premiers IDEX	p.5
II.5 Mise en place des CT, CAP et CHSCT	p.5
II.6 Les 6 premiers mois du quinquennat de Hollande	p.6
II.7 Les assises	p.7
II.8 Statut et rémunération	p.7
II.9 De janvier 2012 au tournant du pacte de responsabilité	p.8
II.10 Le Pacte de responsabilité et la rigueur	p.9
III l'enjeu de l'outil syndical	p.11
III.1 La CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels	p.11
III.1.2 Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant	p.11
III.1.3 Le rôle de la formation des adhérents	p.12
III.1.4 Les finances du syndicat	p.12
III.2 La politique de communication	p.12
III.3 Secteur chercheurs	p.12
III.4 Continuité de l'activité syndicale à la retraite	p.13
III.5 L'activité internationale	p.14
III.6 L'activité interprofessionnelle dans la CGT	p.15
III.7 Les relations intersyndicales	p.15
IV. La politique mise en œuvre dans les EPST.	p.15
IV.1 Le nouveau fonctionnement des comités techniques	p.15
IV.2 La situation au CNRS	p.16
RAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014 De la Section Nationale INSERM	p.23-29
RAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014 De la Section Nationale IRSTEA	p.29-32
RAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014 De la Section Nationale IRD	p.33-36
RAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014 De la Section Nationale IINRIA	p.36-38

Rapport d'activité de la CE du SNTRS-CGT

28ème congrès

I La situation générale

Trois ans après le congrès de Dourdan et sept ans après le début de la crise des subprimes, rien ne laisse présager que la situation économique et sociale pourrait s'améliorer de façon notable. Malgré de grandes déclarations de principe, seules des mesures homéopathiques ont été prises pour limiter le pouvoir de banques. Cette crise du capitalisme dont l'ampleur voisine celle de 1929, s'est accompagnée de multiples attaques contre les salariés, les retraités et les chômeurs dans l'ensemble des économies et notamment celle de la France. Les inégalités de revenus et de fortune n'ont jamais été aussi fortes. Les conséquences de la domination du capital sur le travail se mesurent en termes de chômage de masse et de désindustrialisation, la mondialisation permettant maintenant la mise en concurrence des salariés sur l'ensemble de la planète. Le changement de majorité politique n'a malheureusement pas été accompagné d'un changement réel de la politique mise en œuvre. Au contraire, la volonté de diminuer les dépenses publiques a poursuivi le gel des salaires et la baisse de l'emploi public. La nouvelle majorité a dans notre secteur en particulier, comme dans d'autres, continué les orientations du gouvernement Sarkozy, avec la mise en place de la loi Fioraso et la poursuite de la politique d'excellence du Grand Emprunt.

Dans ce contexte de crise, l'activité des organisations syndicales et notamment celle de la CGT en France doit être appréciée au regard des résistances qu'elles ont pu imposer.

II La situation dans l'ESR

II.1 De janvier 2012 à l'élection de François Hollande

Les cinq derniers mois du quinquennat de Sarkozy ont été marqués par le durcissement du discours, préparant une campagne présidentielle nettement orientée vers les thématiques de la droite la plus dure. Dans ce contexte, le SNTRS-CGT, en plus des initiatives spécifiques à notre secteur revendicatif, s'est inscrit dans les initiatives de la confédération CGT, de la fédération et de l'UGFF. Les appels aux initiatives confédérales ont été relayés tant dans le syndicat qu'auprès des salariés et de manière systématique nous avons essayé d'y apporter notre contribution dans la mesure de nos moyens, avec souvent des expressions spécifiques, comme par exemple la manifestation du 29 février 2012 contre le traité européen.

Dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, la CGT et le SNTRS-CGT s'étaient prononcés contre la continuation de la politique menée par Nicolas Sarkozy. Dans le cadre de cette campagne, la démarche du syndicat n'a pas eu de caractère électoraliste ; nous avons toujours rappelé nos revendications et appelé à l'action par exemple pour le 1^{er} mai et entre les deux tours de la présidentiel. Après les élections, le syndicat s'est exprimé publiquement sur ses revendications (voir le 4 pages du SNTRS-CGT : «Les analyses et propositions du SNTRS-CGT pour la recherche, 31 mai 2012 »). Pour l'essentiel, les positions prises dans ce 4 pages restent d'actualité. Malheureusement, malgré nos efforts, nous n'avons pas pu avoir une prise de position plus large, notamment au niveau de l'intersyndicale.

Le SNTRS-CGT a par ailleurs participé à diverses rencontres avec les forces de gauche afin de pouvoir faire remonter nos revendications, (participation à la rencontre des syndicats de la fédération avec l'équipe de Vincent Peillon).

Trois dossiers majeurs ont marqué les cinq premiers mois de 2012 : la précarité et la loi Sauvadet, l'austérité et la RGPP, la mise en place des premiers IDEX.

II.2 Action contre la précarité et la loi Sauvadet

La lutte contre la précarité a toujours été au cœur de notre activité, car elle pèse à la fois sur les précaires et sur le fonctionnement même des laboratoires. La précarité atteint des sommets inacceptables depuis la mise en place de la politique d'appels d'offre de l'ANR notamment. L'enquête intersyndicale de 2009 a été un révélateur de l'extension de la précarité : plus de 50 000 précaires recensés. Actuellement, les chiffres du MESR sont bien au-delà de cette estimation. Mais la précarité n'est plus seulement une fatalité, elle est devenue un principe d'organisation du travail de recherche pour nos Directions et même pour certains de nos collègues.

C'est pour ces raisons que le syndicat s'était prononcé pour la signature par la CGT du protocole « Tron ». Nous l'avons fait sans illusions excessives, mais à un moment donné, il vaut mieux passer aux travaux pratiques que de s'en tenir aux seules

déclarations de principe. La mise en place de la loi Sauvadet, qui a fait suite aux accords « Tron », a marqué les derniers mois du quinquennat de Sarkozy. Notre collaboration avec les camarades de l'UGFF qui participaient aux négociations a été intense et fructueuse. Elle continue encore actuellement, au moment des premiers bilans, bien mauvais, de la loi Sauvadet, par exemple pour la conférence de presse de l'UGFF en mai 2014. Dans notre secteur, le SNTRS-CGT a été moteur pour faire pression sur les parlementaires avant le vote de la loi. Ainsi, le 25 janvier 2012, un appel intersyndical a appelé à l'action et à un rassemblement au Sénat. Nous avons également exigé le retrait de la circulaire du MESR datée du 12 janvier 2012, qui ordonnait aux Directions d'Etablissements de l'ESR de ne pas organiser de concours réservés, pour les catégories dites A+ (chercheurs, enseignement-chercheurs, ingénieurs de recherche, conservateurs des Bibliothèques...), (notons que la position a été différente dans d'autres ministères). Les initiatives ont été multipliées, courriers au ministre Wauquiez, interventions auprès des parlementaires et des Directions d'organisme. Nos interventions ont notamment permis d'éviter le contrat de projet, forme de CDD long spécifique à la recherche. La loi a été votée le 12 mars 2012 avec un bug majeur dans la rédaction de son article 7 qui excluait dans les faits la notion de pluri-employeurs sur le même poste de travail pour la CDIisation. Durant toute l'année 2012 et après, la bataille pour une mise en place non restrictive de la loi Sauvadet et pour un plan de titularisation a été au cœur de l'activité du syndicat. Communiqués de presse, tracts, en Bref se sont multipliés. Mais, tant au ministère que dans les directions d'organismes, les choix ont été de refuser la mise en place du minimum de régularisations qu'aurait pu permettre la loi Sauvadet. Pire, les directions d'organismes ont rapidement durci les conditions d'accès au renouvellement des contrats CDD. Une grande part de l'action du syndicat a été consacrée à accompagner dans leur démarches les CDD qui voulaient se battre pour la CDIisation ou la titularisation.

Remarque : fin 2012 les premières actions en justice ont commencé à porter leurs fruits, avec notamment la titularisation d'une collègue nantaise qui cumulait plus de 12 CDD consécutifs.

II.3 La lutte contre l'austérité et le Plan RGPP

Le syndicat s'est à plusieurs reprises exprimé sur le budget d'austérité de 2012. La mise en place de la RGPP dans les EPST a fait l'objet de multiples actions lors de l'année 2011. Ces initiatives, très décentralisées en région notamment au CNRS, ont contribué à éviter une trop importante baisse des effectifs. Les EPST ont ainsi évité de perdre un poste pour deux départs en retraite. Au CNRS, les mesures RGPP se sont traduites par un plan pudiquement baptisé : « plan d'action 2012-2015 pour une organisation rénovée des fonctions supports du CNRS ». Ce plan a été refusé à deux reprises lors des Comités Techniques du 17 janvier (à l'unanimité) et du 27 janvier (9 contre et abstention du SNIRS). Ces actions se sont poursuivies lors du CA extraordinaire du CNRS devant valider ce plan d'action le 17 février. Pour cette occasion, une série de manifestations ont été organisées avec une large intersyndicale, (FSU, CGT (SNTRS-CGT, FERC SUP CGT, CGT INRA), CFDT, UNSA-Recherche, SNPREES-FO, Solidaires, CFTC INRA, UNEF- SLR) au siège du CNRS et en province. Ces manifestations ont rassemblé environ 400 personnes. Une déclaration des élus au CA du CNRS a dénoncé la précarité, les difficultés financières et les restructurations inacceptables liées à la mise en place des 8 premiers Idex. (cf. En Bref N°282).

II.4 La mise en place des premiers Idex.

Le Grand Emprunt est à l'origine issu d'un rapport conjoint de Michel Rocard et Alain Juppé. Son objectif principal n'est pas d'apporter un complément de financement extra budgétaire, mais d'utiliser l'arme du financement pour transformer en profondeur la gouvernance des universités et des laboratoires, en les soumettant à la logique du nouveau management public. La mise en place des Idex (Initiatives d'Excellence) s'est faite en deux tranches dont la dernière date de février 2012. Huit sites universitaires ont été finalement retenus, trois en 2011 (Strasbourg, Bordeaux, et Paris-Sciences et Lettres) et cinq en février 2012 (Aix Marseille, Toulouse, Saclay, Sorbonne Université et Sorbonne Paris Cité). HESAM (Paris) et Lyon-Saint-Etienne obtiennent un lot de consolation. Cette politique dénoncée dès le début par le SNTRS-CGT a fait l'objet d'un grand nombre d'actions en région (Orsay, Toulouse, Montpellier, etc.). Elle a également été combattue dans les instances des organismes. Les méfaits de cette politique sont perçus par de plus en plus de collègues.

II.5 Mise en place des CT, CAP et CHSCT

Début 2012, ont été mises en place de nouvelles institutions représentatives prévues par les accords de Bercy : Comité technique et CHSCT. Nous y reviendrons par la suite. Au CNRS, la volonté de la Direction de mettre au pas le fonctionnement des CAP et d'en diminuer le coût de fonctionnement a mis le feu aux poudres et provoqué un premier conflit avec le boycott des premières réunions des CAP. Dans le même temps, nous avons assisté au durcissement des sanctions exigées par la

Direction contre divers agents, ITA et chercheurs. Le syndicat s'est impliqué pour défendre les collègues mis en cause parfois pour certains d'entre eux avec des dossiers à charge entièrement montés de toutes pièces.

Les premiers mois de 2012 ont également été marqués par la préparation des élections au Comité National de la Recherche Scientifique et par diverses actions locales : pétition contre la hausse des tarifs de restauration à Montpellier, intervention à Strasbourg sur l'IGBMC, à Nancy sur l'INIST. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

II.6 Les 6 premiers mois du quinquennat de Hollande

François Hollande, élu président de la République, choisit comme Premier Ministre Jean Marc Ayrault qui nomma Geneviève Fioraso comme Ministre de la recherche et des universités. La Ministre, députée de Grenoble a fait une partie de sa carrière comme présidente-directrice générale de la Sem Minatec Entreprises, filiale du CEA et dans l'équipe municipale de Michel Destot, maire de Grenoble.

Cinq jours après sa nomination, elle s'est invitée à la réunion du Conseil Scientifique du CNRS. Il est intéressant de citer le communiqué du SNTRS-CGT publié En Bref le 30 mai 2012:

Le SNTRS-CGT se félicite de l'annonce de l'abrogation du décret Guéant sur les étudiants étrangers. Les premières déclarations de la nouvelle Ministre, en particulier lors de sa venue au Conseil Scientifique du CNRS, montrent un réel changement d'attitude : le CNRS et les autres organismes de recherche verront leur rôle de « pilotage » dans la politique scientifique réaffirmé et les Unités Mixtes de Recherche (entre universités et organismes) seront remises dans leur place centrale. Elle annonce que les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, prévues pour l'automne 2012, aboutiront à une « nouvelle loi cadre » qui remplacera la LRU. Elle annonce un « rééquilibrage des crédits » entre l'ANR et les crédits récurrents des laboratoires, comme une révision du rôle de l'AERES ainsi qu'une « simplification » des dispositifs visant à diminuer le temps perdu par les chercheurs à la « chasse aux crédits ». Ces engagements nécessitent d'être précisés et sont éloignés de notre revendication de suppression de ces agences.

Mais la Ministre a aussi indiqué qu'elle ne comptait pas remettre en cause le niveau actuel du Crédit Impôt Recherche (plus de 5 milliards d'euros soit presque deux fois le budget du CNRS salaires compris), alors que son efficacité est largement contestée. Si le gouvernement persiste à maintenir l'ampleur de cette niche fiscale, il ne se donnera pas les moyens budgétaires nécessaires pour empêcher l'asphyxie financière des organismes de recherche et des universités pour recréer les postes supprimés, assurer un plan de titularisation pour les nombreux précaires et revaloriser les carrières des personnels.

Le SNTRS-CGT demande des mesures immédiates spécifiques qui seraient un signal clair pour les personnels avant une révision de l'ensemble du dispositif de recherche :

- un collectif budgétaire pour transférer dans les EPST et les Universités des crédits affectés à l'ANR et au Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'annulation des conventions Idex déjà signées ;
- une application positive de la récente loi de résorption de la précarité avant de mettre en place ultérieurement un plan pluriannuel d'élimination de l'emploi précaire.

De belles déclarations, qui ne seront quasiment pas suivies d'effets et dès ce jour la confirmation qu'il n'y aura aucune inflexion sur le Crédit d'Impôt Recherche.

La Ministre nomma Lionel Collet, ancien président de la CPU comme chef de cabinet et compléta le cabinet avec de nombreux universitaires qui avaient tous été les fers de lance de la CPU pour la mise en place de la loi LRU-Pécresse. Quant aux Directions techniques du ministère, elles ne seront pas changées, ce qui d'une certaine manière confirme la continuité avec les orientations précédentes. D'ailleurs, toutes les réunions sur la précarité et la mise en place de la loi Sauvadet se sont déroulées avec les mêmes interlocuteurs.

Nos inquiétudes n'ont pas été levées lors de l'entrevue au ministère avec les syndicats de la FERC le 2 juillet et dès début juillet nous lançons une alerte sur le budget 2013.

A l'automne, le SNTRS s'est joint, le 30 septembre, à l'appel contre la ratification du traité de stabilité -TSCG-, appel lancé par la CGT, FSU, Solidaire et UNEF. Ce traité, signé par Sarkozy le 25 mars 2014, que Hollande se promettait de dénoncer ou d'amender sera finalement accepté sans aucune modification. Il allait enfermer la France dans une politique de réduction des

dépenses publiques. Nous avons également appelé les personnels de la recherche à participer à la journée d'action et de grève du 9 octobre 2012 pour défendre l'emploi et l'industrie et à la journée du 11 octobre 2012 pour la défense des retraites.

II.7 Les assises

Les assises annoncées par G Fioraso se tiendront le 26 et 27 novembre. Le Syndicat avait décidé de ne pas les boycotter et d'en faire un moment d'expression et si possible de luttes. Nous avons pu nous exprimer à la fois dans les auditions avec les autres syndicats de la fédération et dans les réunions préparatoires en province. Mais, nous n'avons pas réussi à mobiliser suffisamment les personnels. Ceux-ci ont été rebutés par le caractère institutionnel de la consultation qui ne laissait aucune place à la participation de la base. Pilotées par Vincent Berger, elles ont toutefois permis de faire remonter des propositions positives notamment en matière d'emploi. Il y a eu également à l'occasion de la première journée des assises une mobilisation des précaires, à l'appel de FSU (SNESUP – SNCS – SNASUB – SNEP), du SNTRS-CGT, Solidaires (Sud Education – Sud Etudiant - Sud Recherche EPST), Sup'Recherche UNSA, SLR, SLU. Des manifestations se sont tenues en province, notamment à Montpellier haut lieu de la précarité dans les Sciences de la Vie, mais aussi, Toulouse, Bordeaux, Nice etc. Des précaires sont « montés » à Paris et intervenus lors de la première journée des assises nationales. A cette occasion, la ministre en a profité pour mystifier sur sa volonté de régulariser la précarité en annonçant 2000 titularisations par an dans les universités. Il ne s'agissait en fait que de BIATOS déjà payés sur budget d'Etat. Rien pour les docteurs.

Plus inquiétant a été le discours introductif de Jean Marc Ayrault. Il affirmait son attachement au processus de Bologne et à la stratégie de Lisbonne. JM Ayrault se situe d'emblée dans le cadre d'une recherche au service de la compétitivité économique. Il n'a jamais cité le rôle de la recherche fondamentale sauf pour la situer dans la chaîne de l'innovation. Tout est centré sur le pacte de compétitivité : *« J'ai déjà évoqué le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, dont vous connaissez l'importance pour le redressement de notre pays. Même si le débat public s'est focalisé sur la réduction du coût du travail, la recherche constitue également un enjeu essentiel. ...Nous devons mieux construire la chaîne de l'innovation, qui conduit de la découverte fondamentale à l'application industrielle concrète »*. Il confirmait le maintien de l'ANR et de l'AERES (*dont le fonctionnement doit être amélioré*) ainsi que l'autonomie des universités.

Après les assises, le syndicat a appelé à faire signer la pétition des « 50000 », et à continuer la lutte contre la précarité.

La première réunion du Cabinet avec la totalité des organisations de l'ESR se tint le mercredi 19 décembre 2012. Lionel Collet, directeur du cabinet y annonçait un texte du projet de loi qui sortira sous le nom de loi Fioraso le 22 juillet 2013. L. Collet a présenté sur écran un exposé en 5 points. Mais aucun texte écrit, ni copie des transparents n'ont été distribués. Il annonçait les grandes universités qui deviendront les COMUE, (voir BRS N°312) ; ainsi que le maintien du Commissariat Général à l'Investissement qui a lancé et gère le grand emprunt.

II.8 Statut et rémunération

En matière de salaires dans la fonction publique, le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice et la poursuite de la diète salariale pour les fonctionnaires. Pour ce qui concerne les réformes statutaires ; là aussi continuité, la réforme des catégories B a continué sur sa lancée. La publication du décret réformant la catégorie B (mise en place du Nouvel Espace Statutaire) dans les organismes de recherche (EPST) était prévue le 28 septembre 2012, soit près d'un an après celui des ITRF. Il sortira seulement le 11 octobre 2012, soit autant de retard pour ceux qui auraient pu bénéficier des quelques effets positifs du décret, notamment pour les collègues T et AI en fin de carrière. Malgré nos demandes, les reclassements ne seront pas rétroactifs, alors que dans les Universités les reclassements ont été effectués en septembre 2011.

Sur le décret lui-même, notre analyse globalement défavorable demeure donc inchangée : ce nouveau statut se traduira pour les techniciens par un ralentissement des débuts de carrière, la possibilité de recruter les BTS et DUT en classe supérieure du corps des T. Pour le moment, les Directions d'organismes continuent d'ouvrir des concours dans le corps des AI. Les deux échelons supplémentaires pour les AI ont été rendu obligatoires pour le gouvernement, afin de maintenir un semblant de hiérarchie de salaires ; car le dernier échelon de TCE était supérieur de 9 points d'indice au dernier échelon de la grille des AI.

Hausse de la PPRS pour les AJT, T et AI. Les Directions du CNRS et de l'INSERM augmentent à compter du 1er janvier 2013 d'un point le taux applicable aux Assistants Ingénieurs, et de deux points le taux applicable aux Techniciens et Adjointes Techniques. Au CNRS, cette mesure qui concerne 3 500 agents, a un coût estimé de 1,1M€. Elle sera par la suite élargie à l'IRD.

II.9 De janvier 2012 au tournant du pacte de responsabilité

Les choix de l'austérité

Les députés ont adopté, le 14 mai 2013, la loi transposant l'accord sur la sécurisation de l'emploi, l'ANI, conclu le 11 janvier. Refusé par la CGT et FO puis par la CGC qui a retiré sa signature, cet accord de régression sociale s'attaque au droit du travail.

La bataille des retraites

La bataille des retraites a toujours été au centre de la lutte de la CGT. La CGT défend à la fois les acquis des salariés et la conception même d'une solidarité intergénérationnelle qui se base sur les cotisations et refuse toutes les solutions du type fonds de pension ou de compte notionnels. En 2010, la bataille contre la réforme Sarkozy Fillon a été d'une intensité considérable : 13 jours de manifestation et de grève. Cependant, malgré ces mobilisations où le SNTRS-CGT avait pris toute sa part, le gouvernement avait réussi à imposer sa réforme. En 2013, sous le prétexte que la loi de 2010 prévoyait une clause de révision, il a décidé de nouveaux reculs. Adoptée par les députés le 15 octobre 2013, la réforme privilégie la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Fillon, et en prolongeant ces dispositions après 2020. Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans. Le SNTRS-CGT s'est impliqué dans la bataille des idées en communiquant aux adhérents le dossier de l'UGICT sur les retraites qui mettait en garde contre la notion de comptes notionnels, autre manière de faire baisser les retraites et préconisée par certains notamment par la CFDT. Le SNTRS-CGT a appelé à la manifestation du 10 septembre organisée par la CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES. D'autres manifestations ont suivi (10 et 15 octobre) mais compte-tenu du contexte politique, du forcing des médias qui martelaient le discours de l'austérité nécessaire la mobilisation ne fut pas en capacité de faire reculer le gouvernement.

Loi Fioraso

La version définitive du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, loi Fioraso, sera soumise au CNESER du 18 et 19 février. Les personnels avaient exprimé beaucoup d'attentes pour un véritable changement de la politique. Leurs espoirs furent déçus. La politique de Sarkozy fut non seulement poursuivie mais amplifiée. La loi ne comporte aucun volet de programmation. L'augmentation des moyens et des postes pour la recherche publique et les universités est renvoyée à un avenir incertain. La loi ne prévoit aucune amélioration pour les carrières, c'est la conséquence de l'austérité. La loi ne touche pas le fondement de la LRU, à savoir l'abandon par l'État de sa responsabilité en termes de masse salariale et d'emploi au travers des Responsabilités et Compétences Élargies. Le transfert vers les entreprises devient une mission centrale. Une fois de plus, la recherche fondamentale sera mise à la diète. Des secteurs disciplinaires risquent même d'être réduits comme peau de chagrin voire de disparaître, n'étant pas concernés par le transfert.

La loi prévoit le regroupement des universités et des écoles dans de grandes structures régionales, les COMUE. Ces communautés négocieront les contrats avec l'État et les régions. La participation des organismes à ces COMUE accélérera une régionalisation de la recherche. L'AERES change de nom, en devenant un Haut Conseil, mais à ce jour le décret n'est toujours pas publié.

Dans ses communiqués et dans sa presse le SNTRS-CGT souligne les effets destructeurs de la loi et appelle à la combattre. Dans tous les tracts intersyndicaux de cette période (CGT, FSU, SUD, FO), il en exige l'abandon. De nombreuses initiatives furent prises, assemblées générales, rassemblements et manifestations notamment le 21 mars, le 22 mai et le 18 juin.

Malgré les dépôts d'amendements, (le syndicat avait proposé aux groupes parlementaires une série d'amendements de fond et rencontré plusieurs parlementaires), la loi fut adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le 28 mai 2013 quasiment sans changements, par 289 voix contre 248. Au delà du résultat brut, ce vote montre que les projets du gouvernement dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ne sont soutenus que par les députés socialistes et radicaux de gauche. La mobilisation réussie le 22 mai 2013 des personnels de l'ESR à Paris et en région et les efforts d'explication des syndicats CGT, FSU, SUD, FO auprès des députés, notamment du Front de Gauche et d'Europe Ecologie Les Verts, ont abouti à cet isolement du gouvernement.

Après un aller retour avec le Sénat, la loi sera adoptée le 9 juillet 2013.

Dans les organismes, une longue bataille des élus dans les CT et les CA va s'être mise en place pour refuser les statuts des COMUE qui furent proposés tout au long de l'année 2014. La totalité des organisations syndicales s'est retrouvée pour refuser l'adhésion des organismes aux COMUE.

Les conséquences pour les organismes de recherche commencent à être perçues par les collègues. Elles sont de plusieurs natures :

- Perte d'autonomie des organismes. L'adhésion des organismes aux COMUE, comme membre fondateur, est quasi systématique pour le CNRS et plus occasionnelle pour les autres EPST. La COMUE, ou l'université tête de file sera la seule en charge de négocier le budget global et le CPER. Les Directions affirment pour le moment que cela ne remet pas en cause l'autonomie des organismes. Mais jusqu'à quand ?
- Mutualisation. Même si les anciens PRES ont du recruter pour conforter leur gouvernance souvent pour des postes de management, l'objectif reste de mutualiser au maximum les services dans la mesure où les COMUE sont sous une pression financière considérable. C'est dans ce sens que vont de nombreux rapports de différentes inspections.
- Régionalisation. Le poids des régions et des futures métropoles est réaffirmé. Les régions comme les métropoles sont dans la logique de la **spécialisation régionale** imposée par l'Europe pour l'affectation des fonds européens FEDER. Derrière la spécialisation régionale se retrouve le concept d'une recherche publique au service des industriels locaux en capacité de développer les produits susceptibles de créer des emplois.

Le syndicat s'est exprimé sur les dangers de la loi et des COMUE. Il a pris position avec la Ferc sup et la CGT INRA sur les dangers de la régionalisation (En Bref N°328 du 25 juin 2013). Enfin, nous avons porté le débat dans l'UGICT et participé à l'organisation d'une réunion nationale de l'UGICT le 4.02.2014 sur : « Recherche et territoire, quelle stratégie CGT ? ».

Par ailleurs, le syndicat a rencontré, avec l'UGICT, les services du ministère sur les thématiques de la spécialisation régionale. Les réponses ont été édifiantes : « dans le cadre de la régionalisation des FEDER, le ministère n'intervient plus ».

Souffrance au travail : la recherche de plus en plus impactée

Le syndicat a sonné très tôt l'alarme sur la souffrance au travail des personnels dans les laboratoires et services. Partout nos militants, des régions ou du bureau national sont débordés par les cas de défense individuelle. Dans l'En Bref 327 du 13 juin 2013, nous mettions l'accent sur les suppressions d'emplois, le management de la recherche et l'absence fréquente de médecins du travail et d'assistantes sociales. Nous demandions également à la Direction de rendre public les études du CNAM sur la souffrance au travail des chercheurs, rapports longtemps maintenus confidentiels.

Quelques mois après cette alerte, 4 personnels se sont suicidés au CNRS dans une période de temps très brève, ajoutons que d'autres cas ont eu lieu dans d'autres EPST. Le syndicat a publié un En bref et un communiqué de presse intitulé : SOUFFRANCE AU TRAVAIL AU CNRS, Sommes-nous au début d'une vague de suicide ? Ce communiqué a eu un retentissement exceptionnel, car il a enclenché une série d'articles dans la presse, notamment une double page dans le Monde. La Direction du CNRS a réagi en démentant une partie des faits, affirmant que les suicides n'avaient pas de rapport avec le travail, puisqu'ils n'avaient pas eu lieu sur le lieu de travail, le CNRS était dans le lot commun des entreprises, ... Pourtant, sur ces quatre tragiques événements, nous continuons de penser que trois d'entre eux étaient en relation avec une dégradation des conditions travail. Nos rapports avec la Direction déjà médiocres se sont considérablement durcis, à la fois avec le bureau national et les membres des CHSCT du CNRS.

Face à cette situation, le syndicat a organisé des journées de formation. L'une d'entre elle en direction des membres des CHSCT. Les autres au niveau des journées d'étude avec Danièle Linhart en juin 2013 et avec Jean François Naton et Jocelyne Chabert en Janvier 2014. Il a également co-organisé une initiative intersyndicale à la Sorbonne le 9 avril 2014.

II.10 Le Pacte de responsabilité et la rigueur

Le 31 décembre 2013, F. Hollande annonçait le Pacte de responsabilité. Le pacte de responsabilité du Président de la République a trois objectifs :

1-. Une baisse massive du coût de la force de travail avec l'extinction du financement par les entreprises de la branche famille de la protection sociale. Ce processus, qui prendra fin en 2017, entraînera une diminution de 5,25% des « charges sociales » sur l'ensemble des salaires, quel que soit leur niveau. Cela coûtera 30 milliards d'euros en perte de recettes publiques, en fait, 35 milliards en comptant les employeurs publics. Cette somme reprendrait les 20 milliards d'euros

déjà accordés au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi. C'est une revendication du patronat défendue depuis 1965 qui est enfin satisfaite !

2.- Une nouvelle diminution de l'impôt sur les sociétés. Cette extinction des cotisations patronales va automatiquement augmenter les profits et donc la part que les entreprises versent à l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés. Le gouvernement travaille sur les modifications de règles d'imposition des sociétés de façon à ne pas altérer l'augmentation des profits résultant de cette exonération.

3.- La réduction du déficit public sous la barre des 3 % dès 2015 s'ajoute aux cadeaux fiscaux au patronat. C'est une purge de 50 milliards d'euros qui est annoncée pour les dépenses publiques : 18 milliards pour l'Etat, 11 milliards pour des collectivités locales, et 21 milliards pour la protection sociale, dont 10 milliards sur les dépenses de l'assurance-maladie et 11 milliards sur la gestion du système social. Presque toutes les allocations vont être gelées pendant un an, alors qu'elles augmentent normalement chaque année en fonction de l'inflation. Les retraites, les allocations famille et les allocations logement n'augmenteront ainsi qu'au 1^{er} octobre 2015, ce qui devrait dégager deux milliards d'euros d'économies, voire quatre.

Ces mesures d'économies draconiennes ne vont pas épargner la recherche ni l'université. Malgré la promesse de sanctuariser ce budget, annoncée par le Président de la République à l'occasion des 50 ans de l'Inserm. Madame Fioraso auditionnée le 4 juin par la commission des finances du Sénat a précisé que la sanctuarisation consistait à réaliser 1.6 milliards d'euros d'économie pour les trois prochaines années. Cette somme correspond à l'évolution de la masse salariale consécutive à la progression de carrière des agents (GVT) à l'intégration des précaires éligibles à la loi Sauvadet, à l'augmentation du CAS pension, à l'augmentation des contributions de la France aux organisations scientifiques internationales, et à l'augmentation de 1% par an du nombre d'étudiants. Ces 1.6 milliards d'économie vont être réalisés principalement sur les crédits de fonctionnement et sur les emplois. C'est la poursuite de l'austérité puisque les besoins de financement ne cessent de croître alors que les budgets resteront constants. La recherche est donc bien incluse dans les 50 milliards d'économie du pacte de compétitivité. La sanctuarisation ne concerne que le Programme d'Investissement d'Avenir, c'est dire les moyens financiers du pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Concrètement c'est l'emploi et les moyens financiers des laboratoires qui vont être sacrifiés. En gelant la masse salariale, c'est tous les ans des suppressions d'emplois qu'il faut réaliser si l'on veut maintenir les changements d'échelons et un faible niveau de promotions. Ainsi le seul CNRS a perdu 2300 postes de travail depuis 2010 (800 postes de fonctionnaires et 1500 postes de contractuels sur subvention d'Etat). Il en va de même dans les autres EPST, l'IRD et l'IRSTEA ne recrutant quasiment plus en 2014.

La CGT s'est élevée dès le début contre le Pacte de responsabilité, entamant une campagne sur le coût du capital. Après la journée d'action du 6 février, le mardi 18 mars, des manifestations à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires ont rassemblé près de 240 000 personnes dans 140 villes de France. Dans la fonction publique, le 15 mai 2014, les organisations CFDT, CFTC, CGT, FA-FP, FSU, Solidaires, UNSA se mobilisent avec les agents pour dire « STOP » à la baisse du pouvoir d'achat. Cette initiative fut suivie le 26 juin par une journée interprofessionnelle sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et les services publics. Chaque fois, les appels ont été relayés par le syndicat.

De son côté le SNTRS-CGT a développé son argumentation sur l'emploi et le budget de la recherche. Le Conseil Scientifique du CNRS a pris position sur l'emploi avec un appel et un dossier bien argumenté. La décision fut prise de tenir une réunion plénière du Comité national, le syndicat pesa pour que cette réunion se tienne le plus tôt possible. Finalement la plénière eu lieu le 11 juin et rassembla plus de 700 personnes. A cette occasion, le SNTRS-CGT édita un tract qui fut distribué aux portes et appela à une manifestation qui rassembla environ 300 personnes. A la suite de la réunion, une pétition fut lancée : « L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence » qui a rassemblé à ce jour plus de 17 000 signatures et un appel à la mobilisation qui est adopté par 468 voix Pour, 2 Contre et 5 Abstentions.

Le 24 juin à l'appel des syndicats (SNTRS-CGT, SNESUP et SNCS FSU, SGENCFDT, UNSA, SUD Recherche, UNEF) environ 300 personnes se sont rassemblées à l'Assemblée Nationale pour l'emploi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

L'action du syndicat en 2014 se fut autour des revendications en matière de salaires et d'emploi, sans dissocier celles-ci de la bataille contre les réformes de la loi Fioraso, notamment la mise en place des COMUE. A l'automne 2014, le SNTRS-CGT organisa des distributions de tracts en direction du public à l'occasion de la fête de la science. Il appelle avec une grande

partie de l'intersyndicale à une manifestation le 17 octobre à l'occasion de l'arrivée à Paris de « Sciences en Marche ». 8000 personnes participèrent à cette manifestation, plusieurs rassemblements se déroulèrent dans les régions.

Le syndicat a démarré une campagne revendicative autour des sujétions et astreintes, après une phase de concertation avec des adhérents et sympathisants concernés par ces problèmes.

III L'enjeu de l'outil syndical

III.1 La CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels

Un travail minutieux a été accompli pour mettre à jour le fichier des adhérents. Ce qui a permis de recontacter des adhérents. Ajouté à un nombre d'adhésions supérieur aux nombre de démissions, le nombre d'adhérents cotisants a augmenté d'une centaine depuis 2010 soit 7,6 %, malgré le départ des adhérents des sections de l'IFSTTAR (SPIVA à Lille et ex -INRETS) rattachés à la fédération de l'équipement à partir du 1er janvier 2013. Toutefois, le nombre des retraités augmentent (environ 22,7% de nos effectifs). Les efforts doivent être poursuivis pour mieux intégrer les nouveaux adhérents et pour gagner de nouvelles adhésions.

Les démissions sont pour un bon tiers les retraités qui quittent le syndicat, ou la conséquence de mobilité. Notons toujours la faiblesse de la syndicalisation dans deux populations pourtant nombreuses dans les laboratoires, les personnels précaires et les doctorants.

Des initiatives doivent être prises pour s'adresser aux non titulaires et aux jeunes chercheurs en formation. La syndicalisation des précaires reste insuffisante, malgré les efforts que le syndicat a faits en direction de ceux-ci.

	Nbre adh dans fichier	Adh Non cotisant	Nbre de FNI versés	%	UGICT	CGT	Retraités	Rapport FNI/tbre	Adhérents au PAC	Nvx Adhésion	Démissions
2014 (1er semestre)	1468		1347		995	61	291	6,57	1271	86	81
2013	1463	6	1457	1,18%	1041	85	331	10,26	1245	112	88
2012	1439		1440	4,20%	1029	105	306	10,13	1222	112	121
2011	1448	66	1382	2,07%	983	95	304	10,34	1179	111	72
2010	1408	54	1354	-0,44%	972	90	292	10,23	1120	94	55
2009	1363	3	1360	3,26%	972	88	300	10,28	1105	126	81
2008	1317		1317	-0,30%	938	94	285	10,18	1065	91	112
2007	1337	16	1321	1,77%	965	112	244	10,27	1041	76	101
2006	1362	64	1298	-0,84%	952	100	235	10,50	1028	75	86
2005	1371	62	1309	0,38%	974	94	232	10,22	1000	101	65
2004	1341	37	1304	4,32%	994	85	219	10,10	983	112	79
2003	1305	55	1250	2,38%	963	93	187	9,96	926	111	68
2002	1259	38	1221	2,95%	957	89	171	10,06	901	86	62
2001	1225	39	1186	4,40%	948	79	151	10,20	857	90	73
2000	1207	72	1136	3,37%	944	81	104	10,14	780	90	80
1999	1185	86	1099	1,20%	917	95	84	10,14	742		
1998	1164	78	1086	1,59%	891	108	78	10,28	721		
1997	1160	91	1069		896	120	53	10,23	697		

III.1.2 Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant

Nous avons, en dehors des CE organisé plusieurs réunions avec les secrétaires régionaux, mais les déplacements des membres du BN dans les sections ont été trop peu nombreux.

Le travail d'organisation du syndicat souffre toujours de l'absence d'un secrétaire à l'organisation au BN. Il faudra renforcer cette activité d'organisation.

Beaucoup trop de sections, voire des régions entières, se réunissent peu, font peu appel aux élus ou aux responsables membres de la CE ou du Bureau national. Les tracts nationaux sont peu ou mal distribués.

Il importe que les sections se réunissent, organisent régulièrement des AG avec les personnels, que les camarades discutent avec les collègues et leur proposent l'adhésion. Beaucoup de camarades hésitent à entreprendre cette démarche essentielle.

III.1.3 Le rôle de la formation des adhérents

La formation des nouveaux adhérents est centrale pour le renouvellement militant comme pour l'activité globale du syndicat. Des formations courtes ont été organisées sur plusieurs sites (région parisienne, Montpellier, Bordeaux, Nice et Alpes-Grenoble). Elles sont appréciées, cet effort doit être poursuivi. Plusieurs journées d'études ont été organisées sur les thèmes suivants : comment poursuivre le développement humain : « quelle croissance? », l'évolution de l'outil syndical, sur l'organisation des carrières et sur la grille, sur la souffrance au travail dans les laboratoires et dans les services de la recherche publique avec l'intervention Madame Danièle Linhart « Individualisation et précarisation subjective des salariés » et Monsieur Albert Ogien « Peut-on lutter contre le chiffre? », transformer le travail une ambition revendicative pour la CGT, mise en place des Communautés d'Universités et d'Etablissements (CUE), L'évolution du statut général de la Fonction Publique animée par Gilles Oberrieder et sur nos revendications pour les sujétions et astreintes.

Une journée des représentants aux CHSCT a été organisée avec la participation de Secafi complétée par une deuxième journée de formation « CHSCT » des adhérents de l'INSERM.

Plusieurs camarades ont suivi des stages FERC ou des formations organisées par des instances locales de la CGT (Strasbourg...)

III.1.4 Les finances du syndicat

La trésorière nouvellement élue a été confrontée à la mise en œuvre des nouvelles règles : l'obligation de publication des comptes ; cela s'est appliqué en 2012 pour nos comptes 2011, auxquels s'ajoutent également les comptes des années 2009 et 2010. Ces comptes doivent être arrêtés et approuvés par les instances nationales du syndicat.

Alors que les exercices précédents étaient uniquement établis à partir d'un état de trésorerie, il a fallu faire des bilans prenant en compte les dettes et les créances, et cela pour le national mais en intégrant aussi les comptabilités de toutes les sections.

Les cotisations

La décision prise lors du 27ème Congrès de passer à 1% le taux des cotisations des actifs a été mise en œuvre progressivement ; ajouté à la croissance du nombre d'adhérents cotisants, on note une augmentation d'environ 10 % du montant total des cotisations de 2010 à 2013.

Un gros effort a été demandé aux sections pour faire rentrer les cotisations manuelles au plus tard au cours du premier trimestre de l'année suivante et obtenir les documents nécessaires pour pouvoir faire les bilans. L'objectif est pour l'essentiel atteint aujourd'hui.

Ainsi, le bilan financier des années 2009 à 2011 a pu être présenté au CSN de décembre 2012 ; celui de l'année 2012, au CSN de juin 2013, celui de 2013, au CSN de juin 2014. Un grand merci à l'implication des trésoriers.

Un rapport financier global sera présenté devant le congrès. La commission financière de contrôle se réunit régulièrement, les budgets prévisionnels ont été présentés chaque année devant la commission exécutive.

III.2 La politique de communication

La politique de communication du syndicat en direction des adhérents passe par le BRS, à raison en moyenne de six numéros par an, par les envois internet l'En Bref (88 En Bref de janvier 201 à octobre 2014) et les comptes rendus des SNTRS-Infos. Les « En Bref » font souvent l'objet de communiqués de presse et sont systématiquement déposés sur le site web du syndicat. Ce dernier a reçu plus de 400 000 visites depuis sa création. Régulièrement, nous envoyons également des messages aux personnels du CNRS et de l'INSERM sur les listes de diffusion de l'ensemble des personnels.

III.3 Secteur chercheurs

Depuis le précédent congrès, le Bureau du Secteur Chercheur s'est réuni en moyenne une fois par trimestre au siège du syndicat à Villejuif. Les dates des réunions sont décidées en fonction de l'actualité.

Chaque année une Conférence Nationale Chercheurs a été réunie conformément aux statuts du SNTRS-CGT. Rappelons que tous les chercheurs adhérents au SNTRS-CGT y sont invités et qu'un message est adressé chaque fois aux sections du syndicat pour indiquer que cette réunion est ouverte aux non chercheurs qui seraient intéressés par la discussion sur les revendications des chercheurs. Les Conférences tenues depuis le précédent congrès ont réuni entre 15 et 25 personnes. Les débats ont toujours été très intéressants et ont permis à la Direction du SNTRS-CGT de mieux appréhender le ressenti et l'analyse des chercheurs sur l'évolution du système de recherche et leur métier. A chaque fois le rapport présenté lors des Conférences a été publié dans le BRS avec une synthèse des éléments qui ressortent de la Conférence.

Cette année, du fait de la proximité du départ en retraite du responsable du Secteur (Michel PIERRE), le rapport à la Conférence Nationale a été présenté par Gilles MERCIER et la Conférence a été présidée par Lise CARON.

L'activité du Secteur est importante pour permettre au syndicat de rester en phase avec les problèmes des chercheurs. Elle complète les informations qui peuvent remonter par les sections et les élus dans les instances. N'oublions pas que les chercheurs représentent plus de 40% des personnels titulaires dans chaque EPST. Le corps des chargés de recherche est le plus gros corps et le corps des directeurs de recherche en général le second en effectif.

La mise en place d'une adresse mail générique permet, depuis janvier 2014, de faciliter la diffusion des informations ainsi que la communication parmi les adhérents chercheurs, il lui reste encore à vivre. Les responsables du secteur souhaitent qu'une rubrique « chercheurs » soit régulièrement ouverte dans le BRS.

Le fonctionnement du Secteur a besoin d'être améliorée :

Premièrement, les réunions du Bureau ont une fréquence trop faible et parfois une participation trop faible. Cela est sans doute dû à la difficulté de trouver des militants disponibles. Il faut cependant s'efforcer de changer cette situation en relançant les adhérents chercheurs régulièrement.

Deuxièmement, il n'y a pas de lien organisé entre le Secteur et les élus chercheurs et IT du syndicat dans les instances scientifiques qui concernent particulièrement les chercheurs (évaluation individuelle, carrières, ...). Il faudrait que le responsable au BN des relations avec les élus dans les instances du CNRS soit systématiquement invité aux réunions du Bureau du Secteur. Les élus dans les instances scientifiques de tous les EPST devraient être informés des réunions du Bureau où ils pourraient venir.

III.4 Continuité de l'activité syndicale à la retraite

S'ils ne restent pas syndiqués, les retraités se trouvent seuls face à la dégradation des conditions de vie qu'ils subissent. Le patronat et l'Etat considèrent le temps de retraite comme non productif et s'acharne à le réduire et à le faire payer très cher aux retraités. Pour continuer à être informé de ses droits et lutter ensemble avec les actifs, rester syndiqué à la CGT à la retraite est une nécessité ! Les retraités syndiqués du SNTRS le disent chaque année aux futurs retraités (BRS N°460, 463, 470).

Les retraités ne sont pas inactifs ; s'ils ne travaillent plus pour un employeur, ils s'engagent souvent dans le bénévolat et aident aussi parents, enfants et petits-enfants. Jouant ainsi un rôle important dans la société, ils sont confrontés sur leurs lieux de vie à la dégradation des liens sociaux et de la solidarité, et à l'idéologie dominante du « chacun pour soi » promue par le capitalisme; tout ceci allant de pair avec la disparition des services publics de proximité et (ou) leur privatisation et avec la casse organisée de la Sécurité sociale.

Leurs pensions, non revalorisées depuis avril 2013, sont grignotées depuis cette date par les 0,3% de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) sur les pensions imposables et ne seront revalorisées au mieux qu'en octobre 2015. Si l'on ajoute les suppressions d'avantages fiscaux pour celles et ceux ayant élevé des enfants avec des conséquences graves pour celles et ceux qui ont de petites retraites, il est compréhensible que la colère gronde. La mobilisation, du fait de l'isolement des retraités et de la difficulté à cibler les interlocuteurs, demande beaucoup d'énergie. Les appels à manifester ne déplaçaient le plus souvent que les militants les plus convaincus ; mais au début de l'année 2014, à l'initiative de l'union confédérale des retraités (UCR) de la CGT, des milliers de cartes de vœux avec les revendications des retraités ont été envoyées au Président de la République, et le 3 juin puis le 30 septembre, les retraités sont descendus par 2 fois massivement dans la rue, excédés par la répétition des attaques qu'ils subissaient.

Les retraités syndiqués au SNTRS-CGT prennent leur place dans ces luttes. Ils débattent de leur situation dans la société et

dans la CGT au sein de leurs sections, dans des collectifs et au cours de leurs conférences nationales. Celle de 2013 (BRS N°463) a eu lieu avant le 50^{ème} Congrès de la CGT et celle de 2014 (BRS N° 469) avant le Congrès de l'UCR-CGT. Ces conférences furent l'occasion de débats animés et non clos sur la représentativité des retraités au congrès de la CGT (1 adhérent = 1 voix pour tous) et sur la nécessité pour eux de militer sur leur lieu de vie.

L'information syndicale CGT des retraités est essentielle pour contrecarrer celle véhiculée par les médias. Les retraités syndiqués à la CGT doivent recevoir à leur domicile le mensuel confédéral « Ensemble », compris dans leur cotisation ce qui, malgré maintes démarches, n'est malheureusement pas encore le cas au SNTRS. Il leur est fortement recommandé de s'abonner à « Vie Nouvelle », magazine bimestriel de l'UCR-CGT, pour avoir des informations plus spécifiques aux retraités. Le « Lien » de la FERC et le « BRS » du SNTRS leur apportent des informations dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche (ESR) et de la culture. Actuellement c'est dans ces bulletins que sont présentées les réformes et restructurations qui bouleversent l'ESR avec comme objectif de le soumettre aux régions et en fait à l'appétit insatiable du capitalisme. Les retraités sont concernés par tous ces changements dont la société entière va subir les conséquences et grâce à ces informations ils peuvent régulièrement être aux côtés des actifs dans leurs luttes.

III.5 L'activité internationale

Depuis, le dernier congrès, des progrès substantiels ont été faits, tout d'abord au niveau de la veille informationnelle : le BRS comporte une rubrique permanente internationale, avec des nouvelles variées dépassant le cadre européen et une attention particulière à traiter les questions ESR dans le cadre géopolitique général (l'exemple de la Palestine). Une rubrique internationale a été créée sur le site internet du syndicat. Un membre du BN suit régulièrement ce secteur.

Une délégation du SNTRS a participé, avec l'UGFF, à l'euro-manifestation contre l'austérité organisée à Bruxelles par la CES en avril 2014.

Activité au sein des organisations internationales dont nous sommes membres :

- participation à l'Assemblée générale de la FMTS à Moscou en septembre 2013. Un siège SNTRS (dans le quota UGICT) à la CE de la FMTS. Réunion des organisations françaises de la FMTS (CGT et FSU) pour réfléchir sur leur contribution spécifique. Participation active à la rédaction des notes et communiqués de la FMTS, au sein de la CE ou du groupe de travail « conditions de recherche », qui s'occupe actuellement de la révision de la recommandation de l'UNESCO (1974) sur les droits des travailleurs scientifiques. La composition de la FMTS et son fonctionnement assez particulier rendent parfois difficiles les compromis favorables à nos propositions, mais l'important est que nous créons le débat, que nos idées, ainsi que notre attitude ferme mais constructive sont appréciées par d'autres organisations membres (Québec, Algérie, Sénégal).

- Participation (via le groupe international de la FERC) à l'Internationale de l'Éducation (IE), et à sa partie européenne (CSEE) ; délégation SNTRS-CGT à la 9^e conférence internationale sur l'ESR organisée par l'IE à Bruxelles (novembre 2014). Coordination européenne grâce aux liens avec nos correspondants étrangers :

- Solidarité avec les collègues grecs dans des moments critiques : en novembre 2013, à l'occasion d'une interruption « préventive » des activités de plusieurs universités d'Athènes par la police ; en octobre 2014, à l'occasion du lock-out imposé aux personnels administratifs de l'Université d'Athènes par la police pour « protéger » les locaux d'une manifestation étudiante (info aux adhérents, communiqué bien apprécié par les intéressés). Communiqué commun SNCS-SNESUP-SNTRS et appel à signer la pétition lancée par les organisations des personnels de la recherche grecs contre le projet de loi de leur gouvernement (octobre 2014). Les communiqués sont bilingues.

- Luttres européennes pour l'emploi scientifique en automne 2014 : saisis par nos correspondants espagnol (Commissions ouvrières CC.OO) et italien (Confédération générale italienne du travail CGIL), suivis par notre correspondante grecque (union des chercheurs grecs EEE), nous avons mené une campagne de communication sur les mobilisations qui ont eu lieu dans nos pays respectifs sur l'emploi scientifique et les moyens financiers de la recherche : le 26 septembre (nuit européenne des chercheurs : Espagne avec le collectif « marée rouge », Italie et Grèce avec les organisations syndicales) et les 17 et 18 octobre (à l'occasion de l'arrivée de Sciences en marche à Paris et de la manifestation parisienne : mobilisations décentralisées en Italie, manifestation à Madrid avec le collectif « Lettre pour la science »). Nous avons relayé les analyses et communiqués espagnols, italiens et grecs (cf. notre site) dans leur langue originale ou avec traduction, et publié un communiqué commun des secteurs recherche CC.OO-CGIL et du SNTRS-CGT (trilingue). La réflexion commune sur la convergence des luttes et le rôle pivot des organisations syndicales pour construire de larges rassemblements se poursuit. Elle fera l'objet d'une table ronde au congrès de notre syndicat en janvier avec la participation de nos invités étrangers.

Cependant, l'activité internationale du syndicat reste au niveau central, car nous avons très peu (voire pas du tout) d'informations sur ce que font nos sections/régions. Notable exception Strasbourg, dont nous avons suivi l'investissement, avec le SES (Ferc-Sup) et les autres syndicats de l'université dans le comité de soutien à la sociologue turque Pinar Selek, plusieurs fois jugée dans son pays pour ses écrits antimilitaristes et en défense des droits et libertés civiques.

III.6 L'activité interprofessionnelle dans la CGT

Le SNTRS-CGT participe activement au groupe de travail confédéral Recherche et Enseignement Supérieur. Il a notamment contribué à deux colloques organisés par le groupe de travail, l'un sur « Recherche et Territoire, quelle stratégie CGT », l'autre sur « Recherche et Transition énergétique »

Le syndicat tient toute sa place dans l'UGFF, il participe à CE de l'UGFF et à différents groupes de travail. La collaboration avec l'UGFF se fait notamment dans le cadre de bataille contre la précarité, sur la reconnaissance du doctorat.

Depuis le dernier congrès de la fédération, le syndicat participe à la CE et au bureau de la fédération. Le groupe de travail ESR de la FERC fonctionne de façon plus régulière. Même si des sujets de divergences subsistent entre les syndicats du secteur ESR, le travail commun est réalisé pour la préparation de comité technique ministériel, pour préparer les entrevues au ministère et pour les élections au CT ministériel.

Le travail commun du SNTRS et de la Ferc-Sup se passe bien dans de nombreuses universités. Il reste toutefois des différences d'appréciation et de stratégie au niveau national avec la Ferc-Sup. Cela s'est notamment avéré dans la dernière période autour de l'action sur l'emploi. Analysant les difficultés de mobiliser largement sur les COMUE, le bureau national du SNTRS-CGT a décidé de centrer son action sur l'emploi et la précarité. Ferc-sup a fait l'analyse inverse, pour elle, la bataille contre les COMUE est première et doit être mise en avant. Ces divergences d'analyse se sont concrétisées dans les signatures de communiqués intersyndicaux dans la dernière période.

Malgré des divergences d'analyse, le travail avec la CGT-INRA a permis d'avancer ensemble sur plusieurs dossiers, liés à une volonté commune de défendre les EPST et leurs personnels : Saclay, droit syndical dans les EPST. Les liens locaux entre nos deux organisations devront être renforcés.

III.7 Les relations intersyndicales

L'unité est pour le syndicat un enjeu fondamental. Elle a permis de développer les luttes de 2004 et de-2009, ainsi que la bataille pour l'emploi de cette année. Le syndicat est très fortement engagé dans l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Néanmoins, nous maintenons notre conception de privilégier la recherche de l'unité dans l'action et de maintenir tant que nécessaire notre expression propre. Nous avons également été à l'initiative de réunions spécifiques des syndicats des EPST. Cette situation nous conduit à maintenir des relations privilégiées avec le SNCS-FSU qui partage notre souci de maintenir les EPST dans toutes leurs prérogatives. Nous entretenons des relations de travail satisfaisantes avec les syndicats les EPST.

La situation dans les régions est caractérisée par l'affaiblissement de nombreuses forces syndicales de la recherche. L'implantation de Sud ne compense pas le recul militant de nos partenaires. De la même façon, le réseau de SLR a disparu.

IV. La politique mise en œuvre dans les EPST.

IV.1 Le nouveau fonctionnement des comités techniques

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 et la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ont instauré un nouveau fonctionnement des comités techniques qui ont remplacé les comités technique paritaires.

La représentativité des organisations syndicales n'est plus mesurée en fonction du vote au CAP, mais en fonction du vote au Comité Technique, auquel participe la totalité des agents, titulaires et non titulaires. C'est, a priori le vote au CT ministériel qui détermine la représentativité. Cependant, comme les personnels des EPST ne votaient pas à l'élection du CT ministériel, le 4 octobre 2010, la représentativité a été mesurée par le vote aux CT d'établissement. Cette question est, à l'heure actuelle, en débat avec le ministère.

L'administration ne participe plus au vote et n'est en règle générale représentée que par le président, accompagné du DGDR et du DRH et en fonction des points traités par des représentants de l'administration. Les textes soumis aux organisations syndicales font l'objet d'amendements qui peuvent ou non être retenus par l'administration. Celle-ci n'accepte en règle

générale que les amendements mineurs. Si le texte soumis recueille le vote négatif de la totalité de membres du CT, il doit être resoumis après d'éventuelles modifications dans un délai de 8 à 30 jours.

Résultats CT 2011 EPST

Participation CT 2011 EPST			
EPST	Inscrits	Votants	% participation
Cemagref SYAC-CGT	1 243	658	52,9
Inra SN CGT	9 941	5 797	58,3
CNRS SNTRS	32 771	10 737	32,8
Ined SNTRS	222	127	57,2
IFSTTAR CGT (ex INRETS et LCPC)	1 280	743	58,0
Inria SNTRS	2 314	780	33,7
Inserm SNTRS (résultats CAP 2010)	5 109	2 282	44,7
IRD SNTRS	2 477	1011	40,8
Total	55357	22135	40,0

EPST	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	SUD	UNSA	Total (exprimés)
Cemagref	0	0	0	93	163	0	383	0	639
%	0,0	0,0	0,0	14,6	25,5	0,0	59,9	0,0	100
Inra	1 910	819	0	1 926	0	0	925	0	5580
%	34,2	14,7	0,0	34,5	0,0	0,0	16,6	0,0	100
CNRS	1 979	0	853	2 571	746	1 794	1 225	1 398	10566
%	18,7	0,0	8,1	24,3	7,1	17,0	11,6	13,2	100
Ined	71	0	0	49	0	0	0	0	120
%	59,2	0,0	0,0	40,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100
IFSTTAR	197	0	0	178	83	0	177	85	720
%	27,4	0,0	0,0	24,7	11,5	0,0	24,6	11,8	100
Inria	308	0	0	291	0	173	0	0	772
%	39,9	0,0	0,0	37,7	0,0	22,4	0,0	0,0	100
Inserm	541	181	311	854	0	373	0	0	2260
%	23,9	8,0	13,8	37,8	0,0	16,5	0,0	0,0	100
IRD	323	0	0	213	248	208	0	0	992
%	32,6	0,0	0,0	21,5	25,0	21,0	0,0	0,0	100
Total CT 2011	5 329	1 000	1 164	6 175	1 240	2 548	2 710	1 483	21 649
%	24,6	4,6	5,4	28,5	5,7	11,8	12,5	6,9	100

IV.2 La situation au CNRS

La politique de la Direction

Durant toute la période, la politique de la Direction du CNRS a été caractérisée par le suivisme total de celle-ci à l'égard des orientations des gouvernements successifs. La Direction a accepté sans barguigner la perte d'autonomie du CNRS vis-à-vis du rapport aux universités, que ce soit en acceptant les mutualisations de moyens humains dans la gestion, les politiques de site. Cette soumission de la Direction du CNRS a probablement été plus importante et du moins plus visible au CNRS que dans les autres organismes. Elle s'est accompagnée d'un renforcement important de l'autoritarisme, du mépris des instances qu'elles soient scientifiques ou liées à la gestion de l'organisme (CT, CHSCT et CAP) et d'une accentuation de la dureté de sanctions prises en CAP contre les personnels. Selon les personnalités des membres de la direction, cela peut se traduire par des discours patelins qui cachent un profond mépris des personnels, d'attitudes provocatrices cherchant y compris dans les régions le conflit avec les syndicats et tout particulièrement avec le SNTRS-CGT ou un refus de toute négociation sans l'aval

très explicites des tutelles. Dans les réunions avec l'administration, le SNTRS-CGT s'est toujours montré intransigeant dans la discussion, parfois suivi mais avec de nombreuses variantes par les autres organisations syndicales.

Contrairement à l'image qu'en gardent nombre de nos adhérents, le CNRS se refuse maintenant à toute avancée dans quelque domaine que ce soit. Si dans les années 80, c'est entre le CNRS, le ministère et les syndicats du CNRS que se sont négociés les statuts des personnels, il n'en est plus du tout de même actuellement. Une partie de l'explication réside probablement dans le fait que les cadres gestionnaires issus du milieu ont été progressivement écartés des instances de Direction nationales ou régionales, au profit d'énarques ou de cadres issus d'autres administrations ou même du privé. Il s'agit là d'un choix politique délibéré qui dépasse le CNRS mais qui, pour celui-ci, s'est accentué sous la Direction d'Alain Fuchs.

Les conséquences en termes d'orientation pour le syndicat sont doubles :

- Faire comprendre aux personnels la réalité de l'autoritarisme de la Direction et les appeler à de plus fortes mobilisations
- Travailler de façon plus étroite avec la confédération et notamment l'UGFF, ainsi bien sûr qu'avec les autres instances de la CGT, UGICT et fédération.

Bilan du CA et du CT

Le Conseil d'Administration du CNRS compte 21 membres dont 4 élus. Aux élections de 2009, comme à celles de 2013, le SNTRS-CGT est arrivé en tête avec 22,55% et 22,87% respectivement. En 2009, le syndicat avait eu 2 élus sur 4, dont un au plus fort reste. En 2013, nous n'avons eu qu'un élu compte tenu de la répartition des voix sur les autres organisations. Le conseil d'administration reste une instance où les nommés présents votent toujours en conformité avec la Direction, hormis les membres représentant le monde du travail, nommés au titre de leur appartenance syndicale à la CGT et à la FSU.

Au Comité Technique du CNRS, le SNTRS-CGT dispose de trois représentants titulaires et de trois suppléants sur dix membres.

Le premier Comité Technique de l'année 2012 devait donner son avis sur la présentation du plan d'action sur les fonctions supports, émanation directe de la mise en place de la RGPP. Un vote unanime défavorable des organisations syndicales a entraîné une nouvelle convocation du CT. Le deuxième CT du 27 janvier 2012 sera le théâtre des premières tractations de l'administration avec le syndicat qui lui est historiquement le plus favorable, n'hésitant pas à demander une interruption de séance pour pouvoir négocier en aparté avec le SNTRS-CGT sur ses amendements....

Parmi les moyens de pression exercés, la Direction a tenté d'imposer un vote global sur le texte avant de donner son avis sur les amendements. Un refus unanime de toutes les organisations syndicales a permis de rejeter cette procédure. Par contre, cette volonté d'acheter un vote sur un texte, en négociant des amendements, a été une constante de la part de l'administration durant toute la mandature.

Cependant, au fil des ans et des CT, le travail intersyndical, a permis sur des sujets majeurs de faire front et de voter unanimement contre des textes essentiels tel que les COMUE, par exemple, lors de deux CT de 2014, chacun devant être convoqué une nouvelle fois.

Ce rapport de force constant dans les débats des CT a abouti à une dégradation de plus en plus vive du dialogue social dans cette instance. Des attaques frontales contre en particulier notre organisation, une volonté de couper court aux échanges lorsque la Direction voyait qu'elle n'arriverait pas faire basculer les votes en sa faveur ont été de plus en plus présentes. Malgré, nos batailles sur tous les dossiers, la marge d'action des organisations syndicales est bien mince, elle se réduit à l'adoption de quelques amendements par l'administration, qui « lâche » très rarement du lest. Sa position a toujours été de coller au plus près des textes existants de la fonction publique en les déclinant à minima pour le CNRS: gagner du droit est une chose extrêmement difficile dans ces conditions.

Bilan des CAP

Le fonctionnement des CAP a été difficile pour nos élus. Deux conflits nous ont opposés à la Direction. Le premier d'entre eux s'est déroulé lors de la mise en place du mandat 2012-2014 des CAP. Il a été déclenché par la décision de la Direction de limiter les coûts de fonctionnement des CAP en rognant sur les nuitées et les frais de déplacement, dans un contexte où

certaines délégations avaient déjà des difficultés pour rembourser rapidement les élus. Le deuxième conflit s'est déroulé fin 2013, à l'occasion de la campagne de promotions. La commission des techniciens a réagi pour dénoncer l'attitude de plus en plus autoritaire de la Direction pour imposer ses choix de promotion et, plus largement, les dysfonctionnements dans le traitement des dossiers de non titularisation de fonctionnaires stagiaires ou d'agents recrutés sur CDD handicap, et des dossiers disciplinaires, en boycottant la CAP d'avancement. Le mouvement s'est élargi rapidement. Pour essayer de débloquer la situation le syndicat a proposé aux autres organisations de réfléchir au fonctionnement des CAP. Après plusieurs réunions, un texte sur des propositions communes pour améliorer ce fonctionnement a été rédigé. Le SNTRS-CGT a envoyé ce texte à l'ensemble des IT du CNRS.

Bilan des instances scientifiques le CoNRS

Le Conseil Scientifique du CNRS est une instance où les représentants des personnels chercheurs et enseignants chercheurs sont élus par un scrutin uninominal. Ce type de scrutin favorise de façon exacerbée les candidats arrivés en tête, en l'occurrence ceux de la FSU. Les deux représentants des personnels IT sont élus sur un scrutin de liste. Le SNTRS arrivant en tête a un élu sur les deux.

Le Conseil Scientifique est encore une instance de résistance à la politique de la Direction. Courant 2014, il a élaboré une alerte sur l'emploi et proposé une réunion plénière du comité national de la recherche scientifique. Cette réunion plénière s'est tenue le 11 juin 2014 et a réuni près de 700 participants. Une pétition pour réclamer des postes a reçu 20 000 signatures à ce jour. Les directeurs d'unité se sont également mobilisés en envoyant en septembre 2014 un courrier à François Hollande.

	2010		2014	
SNIRS-CGC	393	0,05244195	276	0,04164152
QUALITE DE LA RECHERCHE AUTONOME-SUP	315	0,04203363		0
SOLIDAIRES-SUD Recherche EPST	788	0,10515079	681	0,10274593
SNTRS-CGT	2096	0,27969042	1818	0,27429089
SGEN-CFDT	1368	0,18254604	1455	0,21952323
SNPTES-UNSA	1576	0,21030157	1338	0,20187085
FNEC-FP-FO SNPRES-FO	602	0,08033093	463	0,06985516
SNCS-FSU ET SNASUB-FSU	356	0,04750467	597	0,09007242
	7494		6628	

CSI et sections. Deux élections : renouvellement des sections en 2012 et des CS-CSI en 2014. Le SNTRS-CGT a, tous collèges confondus, de un à trois élus par section, de un à deux par CSI, un élu au CS. Aux élections de 2014, le nombre de candidats SNTRS-CGT des collèges A et B a augmenté au point de couvrir tous les instituts (sauf l'INSMI), preuve d'une meilleure implantation parmi les CR et DR, qui reste à renforcer. Parmi les élus des sections, secrétariat scientifique de la section 17 et parmi les CSI, celui de l'INC.

Activité des élus : participation au bureau, examen des dossiers (dans le cadre statutaire pour les élus C), jurys de concours (chercheurs ou ITA), participation aux visites d'unités systématiquement pour les sections qui pratiquent une évaluation indépendante, entravée à cause des restrictions imposées par les délégués AERES pour les visites « officielles », rapporteurs en séance pour les laboratoires à évaluer. Rédaction des rapports de conjoncture et de prospective, parfois en charge d'une importante partie de ces rapports. Interpellation systématique des Directions ou des DSA sur des questions de politique scientifique, de conditions de travail, de vie (ou de destin) des laboratoires, d'information scientifique etc. Leur voix est parmi les rares non consensuelles, permet d'avoir des informations et porte les préoccupations des collègues. Des dizaines de motions ou recommandations à leur initiative ou avec leur participation, le plus souvent votées à l'unanimité ou à une large majorité ; des groupes de travail sur des sujets variés (financement des UMR, recherche sur projet, édition scientifique, emploi des ITA, documentation et information scientifique etc.). Rédaction et diffusion dans les laboratoires et les services de comptes rendus syndicaux ou intersyndicaux : nos élus sont ainsi le seul canal d'information des collègues sur ce qui se passe dans ces instances, puisque leurs travaux ne sont pas diffusés par les Directions.

Activité en faveur de nos élus : une réunion de formation des nouveaux élus (septembre 2012), dispensée par une élue expérimentée, permettant la transmission du savoir et de l'expérience ; une réunion de tous les élus CoNRS en janvier 2014, précédée de l'envoi d'un questionnaire pour faciliter la rédaction de leurs bilans de fin ou de mi-mandat, présentés et débattus en séance ; une liste de diffusion/communication qui a permis de les mettre en réseau, de poser des questions, de chercher de l'aide, voire de confronter leurs points de vue (p.ex. concernant la participation ou non aux visites AERES et à la rédaction des rapports). Ces échanges ont souvent créé l'émulation, motivé pour généraliser les bonnes pratiques (p. ex. en termes de motions à faire voter, de groupes de travail à créer) ou permis de résoudre des problèmes pratiques urgents (trouver un élu C pour un jury en temps record). Les comptes rendus des sessions et tous les documents obtenus sont aussi envoyés à cette liste, constituant ainsi une banque documentaire importante à la disposition du réseau des élus. Une réunion informelle préparatoire de la plénière du CoNRS du 11.06.2014 a eu lieu la veille pour harmoniser les interventions. Deux membres du BN suivent régulièrement ce secteur.

Difficultés : principalement dues à l'attitude des Directions qui veulent cantonner les instances représentatives de la communauté à des missions gestionnaires ou techniques et confient la politique scientifique à des instances *ad hoc*, nommées, contrôlables et surtout éloignées des laboratoires et des collègues. Nos élus combattent ces pratiques continuellement. Mais ils se heurtent à la limite de leur statut (pour les C), certains posent même la question de leur compétence/incompétence en matière de politique scientifique quand eux-mêmes exercent des métiers administratifs ou gestionnaires. Le mandat d'élue demande un investissement de temps conséquent, tous n'ont pas la disponibilité car la charge de travail dans les laboratoires s'accroît et il n'existe pas de « statut d'élue » qui les libérerait.

Améliorations : dans la mesure des moyens du syndicat, des réunions régulières (1/an) ; travail en réseaux d'instituts quand c'est nécessaire (p.ex. pour les restructurations d'unités) et meilleure coordination élus sections-CSI-CS. Les comptes rendus non factuels sont à généraliser, à enrichir grâce aux commentaires qui permettent d'avoir le point de vue syndical sur les questions traitées. Si besoin, mise en place d'une permanence téléphonique dédiée pendant des moments importants et pour un temps limité.

La vigilance et la combativité de nos élus dans les instances scientifiques ont été remarquables, malgré une conjoncture de plus en plus difficile, un dialogue quasi-inexistant avec les Directions et une austérité de fer. Ils se sont servis de cette tribune offerte pour éclairer même leurs co-élus, puisqu'ils sont les mieux informés, les plus écoutés et respectés, pour être le porte-parole des personnels et leur donner en retour les éléments de « décodage » de plusieurs situations. Sans minimiser les difficultés et les limites de l'exercice, la voix du SNTRS-CGT est déterminante au sein de ces instances, elle est indispensable pour dynamiser l'action.

Hygiène sécurité et conditions de travail

La modification du décret N°82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 a étendu les compétences des CHS aux conditions de travail devenu CCHSCT.

En 2012, le CNRS a assuré la mise en œuvre des nouvelles dispositions du dialogue social avec l'instauration d'un nouveau Comité Technique et d'un nouveau CHSCT d'établissement (CCHSCT) et leurs déclinaisons respectives au niveau régional. Le CCHSCT a été créé en 2012 ainsi que les CRHSCT de délégation. La répartition des sièges par organisation syndicale s'est faite sur la base des résultats de l'élection au CT de 2011. Au niveau national le SNTRS-CGT a trois sièges de titulaire. La première réunion du CCHSCT a été consacrée au règlement intérieur (l'ensemble des représentants du personnel ont voté contre) et à la désignation du secrétaire parmi les représentants du personnel pour un mandat de 2 ans. Le SNTRS-CGT a pris en charge le secrétariat du comité. Le SNTRS-CGT a animé les réunions de préparation intersyndicale du comité organisé en amont. Cela a représenté une charge importante pour le secrétaire. Pour l'ordre du jour du CCHSCT, le secrétaire est consulté et peut proposer des points, il est à noter qu'assez souvent les points proposés par le secrétaire ont été refusés par l'administration bien que relevant de la compétence du comité. Le CCHSCT s'est réuni 3 fois en 2012, 4 fois en 2013 et 4 fois en 2014. Durant ce mandat le SNTRS-CGT a été force de propositions, le plus souvent en intersyndicale, pour l'amélioration du fonctionnement du comité, pour la prévention des risques professionnels, notamment la prévention des risques psychosociaux, et l'amélioration des conditions de travail des agents du CNRS. Il est à noter qu'en 2014 nous avons été fortement en opposition avec l'administration du CNRS pour l'application de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique et sa déclinaison au CNRS. Lors de la réunion du comité du 7 novembre 2014, l'administration a accepté la création d'un groupe de travail RPS associant le CCHSCT (demande du SNTRS

depuis février 2013). Chaque année le comité est consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et sur le programme national chiffré de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Le syndicat a mis en place une liste d'échange et de diffusion à l'usage des représentants du syndicat dans les CHSCT (national et régionaux) qui a été largement utilisée et a permis une entraide entre nos représentants du personnel sur les questions de santé et sécurité au travail. Conformément à l'article 8 du décret n°82-453 les représentants du personnel ont bénéficié en décembre 2012 d'une formation de 5 jours organisée par le cabinet Technologia. En conclusion, le fonctionnement du comité dans sa nouvelle configuration a été entravé en raison d'un manque de confiance entre l'administration et les représentants du personnel.

Les représentants du SNTRS-CGT au CCHSCT du CNRS : H. Berkoun, A. Bouyssy, C. Debain, F. Huber, M. Lion, C. Lucas.

Action sociale du CNRS

Le budget primitif de l'action sociale du CNRS est composé d'une subvention d'état, complétée par les ressources propres du CNRS. Celles-ci proviennent essentiellement de la restauration par le coût des repas payés par les agents.

Ce budget a évolué entre 2010 et 2013 de 34,22 M€ à 33,55 M€, soit une baisse de 0,67 M€, (de 1,95 % sur quatre années). En 2010, la subvention d'état représentait 80 % du budget, en 2013 n'est plus que de 71,53 % et les ressources propres du CNRS consacrées au budget de l'action sociale représentaient 21,57 % soit 7,2 M€ à comparer avec 6,24 M€ en 2010. A cela s'ajoute une partie du préciput de l'ANR qui s'élève à 1 M€, ce qui représente 2,91 % des ressources.

Cette affectation du préciput faite par le CNRS, c'est non seulement de l'argent qui ne va pas aux laboratoires pour financer l'environnement matériel des CDD mais, en plus, cela est loin de prendre en compte le coût de l'environnement social. En 2010 nous estimions, que cet environnement social était de 1200 € par agent. Ainsi si, sur les 7800 contractuels apparaissant dans le bilan 2012, si l'on estime qu'au moins 5000 contrats devraient contribuer au financement de l'action sociale c'est 70 M€ qui devraient s'ajouter à ce budget

C'est pourquoi le SNTRS-CGT continue, à chaque fois que l'occasion lui en est donnée, d'exiger que ce coût de l'environnement social soit pris en compte dans les contrats CCD sur ressources propres, ANR en tête.

Depuis 2010 nous ne sommes plus dans la pénurie sociale mais dans la régression et le désengagement. Cela se traduit par une diminution du soutien aux agents dans tous les domaines.

La restauration continue de représenter le premier poste de dépenses du budget de l'action sociale, mais passe d'un montant de 21 M€ (61 %) en 2010 à 19 M€ (56,5 %) en 2013. Les agents ont également été lourdement pénalisés par l'augmentation de la TVA sur la restauration sociale. En effet le passage de la TVA sur la restauration commerciale de 19,6 à 5,5 puis à 7 et enfin à 10 % a eu pour effet collatéral de faire passer le taux de TVA pour la restauration sociale de 5,5 à 10 %. Les agents subissent également le relèvement annuel du forfait Urssaf. En 2013 le SNTRS-CGT a pesé de toutes ses forces pour que les agents ne subissent pas la double peine de l'augmentation de ce forfait et de la TVA et a obtenu gain de cause : le CNRS prenant à sa charge le différentiel de TVA. Toutefois il reste à obtenir l'abandon de la hausse annuelle systématique du forfait Urssaf qui pénalise les agents des plus petites catégories.

Le CAES du CNRS reste le second poste du budget de l'action sociale avec un budget de 6 M€ mais n'a pas encore retrouvé son niveau de 2010. La médecine de prévention arrive en troisième poste de dépenses avec un budget de 2 M€, elle a perdu 1 M€ depuis 2010 (6 %).

Malgré la crise du logement, accentuée par la crise financière, la part consacrée au logement régresse encore et ne représente que 1,8 % du budget. Il faut rappeler qu'en tant qu'EPST le CNRS se doit d'avoir une politique en faveur du logement. Le montant du budget qui lui est alloué en tient compte. Nous constatons que, d'année en année, cette part diminue au profit des dépenses obligatoires.

Dans ces conditions, la réservation de nouveaux logements reste faible dans un contexte d'accroissement de la demande. En 2013, le parc locatif du CNRS disposait de 513 logements en IDF et 64 en province dont 35 occupés. De nombreuses demandes restent insatisfaites. Dans ce contexte, les représentants du SNTRS-CGT sont intervenus pour que le bureau du logement étende sa compétence à l'ensemble du territoire métropolitain, que la bonification des prêts B.A.P. soit faite en fonction du quotient familial et qu'enfin se mette en place la garantie des risques locatifs afin de faciliter l'accès à la location dans le parc privé.

La politique de la petite enfance du CNRS est limitée à deux prestations, l'une collective : la réservation de berceaux en crèches, l'autre individuelle : le Chèque Emploi Service Universel préfinancé (CESU).

Le nombre de berceaux en crèche reste notoirement insuffisant. Seulement 180 berceaux ont été réservés en 2013 : 164 occupés mais pour 289 demandes.

La garde des enfants impacte la vie professionnelle des femmes dans le cadre de leur déroulement de carrière. Le CNRS ne doit pas favoriser la réponse individuelle. Les membres du SNTRS revendiquent régulièrement à la CNAS (Commission Nationale d'Action Sociale) pour obtenir les moyens nécessaires à une véritable politique de la petite enfance en faveur des parents.

La prestation phare du CNRS, pour la petite enfance, reste le CESU préfinancé, qui bénéficie d'un budget en baisse par rapport au pic de 2010, stabilisé aujourd'hui autour de 440 000 €. Le Service du Développement Social (SDS) qui avait affiché, en 2010, une volonté de privatiser la gestion des prestations sociales dévolues par convention au CAES du CNRS, est revenu sur ses positions après une forte opposition des organisations syndicales en CNAS, et ce sur l'impulsion du SNTRS.

L'attribution des chèques vacances reste limitée compte tenu de la réglementation en vigueur. Le SNTRS a revendiqué la hausse des plafonds d'attribution en vue d'élargir le nombre de bénéficiaires, ce par l'application des grilles générales de la fonction publique et, en 2012, la CNAS a validé notre position. Le budget de 260 000 € en 2014, en augmentation de 40 000 €, a répondu aux demandes.

Le CNRS a mis en place un système d'aides exceptionnelles remboursables en 2010 ; dès sa mise en place, le SNTRS s'est opposé à cette mesure qui concurrence les prêts solidarités du CAES. Cette année encore, avec les autres organisations syndicales, après avoir demandé une évaluation de ce dispositif nous avons obtenu qu'il reste en l'état et que les montants et la durée des aides ne soient pas augmentés.

Les membres du SNTRS sont intervenus, seuls ou avec les autres syndicats, à chaque CNAS pour revendiquer les moyens financiers indispensables qui permettront de conduire une action sociale digne de ce nom répondant à la demande croissante des agents et de leurs familles. La baisse du pouvoir d'achat accentue cette forte attente.

Enfin, lors de cette période nous avons pu constater l'importance de notre organisation en réseau pour l'action sociale, réunissant nos représentants dans les CORAS et à la CNAS. Les échanges entre les différentes régions sont indispensables pour interpeller la direction sur les dysfonctionnements ou les manques dans telle région ou dans tel secteur. Mais ils sont aussi très utiles pour que chacun puisse s'inspirer de ce qu'il y a de mieux dans chaque délégation pour mieux défendre les agents. A nous d'améliorer encore ces échanges.

Le CAES du CNRS

De fin 2011 à 2014, les élus SNTRS-CGT au Conseil d'Administration du CAES du CNRS ont exercé leur action sur un même mandat, dont ils assument la présidence, avec trois membres au bureau, 8 élus au CA et 4 suppléants.

La convention CAES/CNRS, négociée difficilement de 2009 à 2010, qui précise l'objectif d'une subvention activité diverses à 1% de la masse salariale, a été reconduite jusqu'en fin 2018. Cet objectif, bien qu'inscrit dans la convention reste cependant bien théorique : la progression annuelle de ces 4 dernières années se situe au millième de %, pour passer de 0,855% en 2010 à 0,866% en 2014.

La néfaste politique de l'emploi du gouvernement, mise en musique par la Direction du CNRS touche fortement les services des moyens communs, dont relève les personnels CNRS affectés à l'unité mixte. 3 postes ont été supprimés de 2012 à 2014, et les projections du DRH sont du même ordre de grandeur d'ici 2017. Le SNTRS mène et mènera cette bataille permanente de l'emploi pour préserver la présence de l'action du CAES sur l'ensemble du territoire national. Autre conséquence de ce même politique, depuis 2012, la masse salariale globale du CNRS est en baisse, et le risque d'une baisse du budget d'action sociale est réel pour les années 2015 et 2016.

L'action de nos élus :

Comme pour la mandature 2007-2011, le SNTRS-CGT s'est appuyé sur une direction collégiale de l'association, basée sur un nouvel accord de gestion pluri-syndical, pour garantir et développer ses mesures sociales en faveur des agents et retraités, et en particulier son socle social principal, les courbes de tarifs dégressifs. L'action de nos élus a permis de poursuivre la progression de la participation des agents, dans tous les secteurs d'activité du CAES jusqu'en 2012, puis de le maintenir à ce haut niveau. Chaque année, un agent ou retraité sur 3 bénéficie de l'action du CAES, 2 sur 3 sur une période de 5 ans. Les élus SNTRS au CA se sont fortement impliqués dans les diverses commissions et avec les présidences des commissions solidarité-handicap, enfance et culture, les actions dans ces domaines ont permis des progrès notables :

- élargissement du soutien à l'accueil de personnes en situation de handicap dans nos centres et en ALSH, sensibilisation des élus et professionnels par une enquête sport et handicap, augmentation des bornes supérieures des prêts solidarité, contacts réguliers et constructifs avec les ASS, en relation avec le SDS, profitables pour les agents .
- augmentation des accueils en ALSH, généralisation du subventionnement pour les séjours scolaires
- développement du nombre d'actions en régions et remarquables actions nationales Art et Science

La formation permanente

Dans le cadre des commissions régionales de formation permanente, le syndicat a participé activement aux groupes de travail mis en place en préparation du nouveau plan triennal de formation. La richesse des débats n'a pas été reprise dans ce nouveau plan, sans ambition, pour lequel le syndicat, à la Commission nationale de formation permanente comme au sein du CT, s'est abstenu.

I- Situation à l'Inserm :

I-1. Bilan Inserm 2011-2013 :

Développement des financements contractualisés et de la précarité.

Le tableau ci-dessous, dont les données viennent des bilans sociaux et des rapports d'activité de l'Inserm, montre le basculement des sources de financements depuis la création de l'ANR en 2005 avec la montée en puissance des financements sur contrats (Ressources Propres) lesquels ont progressé de 103% en 5 ans alors que la subvention de l'Etat n'a progressé que de 53% en partie due à l'intégration de l'ANRS en 2012 au budget de l'Inserm. La part de ces ressources propres (contrats) est ainsi passée de 20% à plus de 25%.

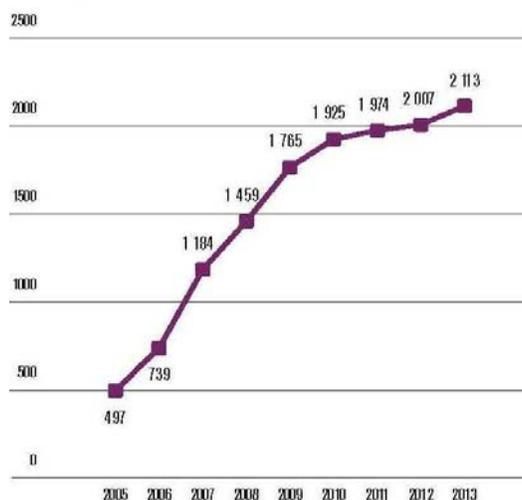
Chiffres extraits des Rapports d'activités et Bilans sociaux Inserm 2005-2011-2012-2013

Année	Rappel 2005	2011	2012	2013	Variation 2011-2013	Variation 2005-2013
Subvention d'Etat (SE) ^{1,3}	403	555	593	615	+10,8%	+52,6%
Ressources Propres (RP) ¹	104	236	213	211	-10,6%	+102,9%
Budget Total (SE+RP)¹	507	791	806	826	+4,4%	+62,9%
<i>Pourcentage RP / Budget total</i>	<i>20,5%</i>	<i>29,8%</i>	<i>26,4%</i>	<i>25,5%</i>		
Emplois Budgétaires ITA ²	2774	2829	2886	2889	+2,1%	+4,1%
Emplois Budgétaires Chercheurs ²	2165	2167	2153	2153	-0,6%	-0,55%
Total Emplois Budgétaires²	4939	5039	4996	5042	+0,06%	+2,1%
Emplois Contractuels ²	1012	2453	2689	2844	+15,9%	+181%
Emplois vacataires ²	1001	1108	745	624	-43,7%	-37,7%
Total Emplois non permanents²	2013	3561	3434	3468	-2,6%	+72,3%
Total Personnels²	6952	8557	8473	8510	-0,55%	+22,4%
<i>Pourcentage Précaires / Statutaires</i>	<i>29%</i>	<i>42%</i>	<i>40%</i>	<i>41%</i>		

¹ En Millions d'euros ² Effectifs ; ³ intégration de l'ANRS en 2012

Contractuels sur Ressources Propres Inserm

Évolution 2005-2013



De même, nous constatons la montée en puissance des emplois contractuels (essentiellement sur ressources propres), parallèle à celle des financements : sur 5 ans. Nous sommes ainsi passés de 1012 à 2844 CDD sur contrats à l'Inserm soit une augmentation de 181% ! Pour la même période, l'emploi titulaire n'a augmenté que de 2,1% (avec une baisse de 0,6% soit 12 postes en moins pour les chercheurs, une faible hausse de 4,1% pour les ITA) ! Ainsi, on est passé de 29% à 41% de personnels précaires à l'Inserm (CDD plus vacataires) !

I-2. Réformes à l'Inserm de 2011 à 2014:

- RGPP : plan action (novembre 2011) et plan d'optimisation fonctions support (mars 2012)

L'Inserm a été, comme les autres EPST, concerné par l'audit des fonctions support dans le cadre de la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cela s'est fait sans aucune transparence à partir de la fin de l'année 2010. Il y a eu un premier Plan d'Action en novembre 2011 suivi d'un Plan d'optimisation des fonctions support soumis au Comité Technique Central (CTC) du 13 mars 2012 et au Conseil d'Administration du 29 mars 2012. L'objectif est de réduire les fonctions support en les mutualisant avec les partenaires de l'Inserm, notamment les universités. La Délégation Globale de Gestion (DGG), connaissant des difficultés dans sa mise en œuvre (l'objectif de départ de 25% des unités en DGG pour 2015 étant loin d'être atteint, à peine 14% fin 2013 !), la Direction a fait le choix des plates formes mutualisées de gestion. Il s'agit de sortir des fonctions de gestion assurées en délégations et dans les laboratoires pour les réunir dans un service commun avec d'autres partenaires (Universités, CNRS).

Vote Elus CA Inserm : 4 contre (SNTRS-CGT, SGEN, SNCS), 1 pour (SNIRS), 1 absent (SNIRS)

Vote CTC Inserm : 7 contre (SNTRS-CGT, SGEN, SNCS), 1 abstention (SNIRS), 2 absents (SGEN et SNIRS)

- Assises ESR (septembre 2012), loi ESR et COMUE (juin 2014)

Une contribution de la section INSERM du SNTRS-CGT pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été déposée le 18 septembre 2012 sur le Blog Inserm. L'Inserm avait également fait un texte spécifique pour ces Assises. Et l'ancien président du Conseil Scientifique Inserm (Bernard Jegou) a fait une synthèse des contributions déposées par les agents sur le Blog Inserm. Malgré cela, nous avons fait le constat, comme ailleurs dans la recherche, qu'il n'y a pas eu de mobilisation des personnels ni pendant les Assises, ni avant ou après le vote de la nouvelle loi ESR en 2013. En juin 2014, l'ensemble des syndicats de l'Inserm ont voté contre la participation de l'Institut aux 4 COMUE Ile de France (boycott du CTC du 5 juin, vote contre au CTC et au CA du 10 juin 2014).

- Précarité : Loi Sauvadet (CDI, concours réservés), charte CDD

La Direction de l'Inserm, avec le soutien du Ministère, a tout fait pour ne pas appliquer la loi Sauvadet : politique de « dégraissage » systématique avec renvoi des CDD à la limite des 6 ans (parfois à 1 jour près), non prise en compte des multi employeurs pour les CDI, seulement 37 CDI (dont au moins plus d'une dizaine obtenus au Tribunal Administratif avec le soutien du SNTRS-CGT) ; 18 titularisations (12 IE et 6 AI) par examens réservés en 2013 soit moins d'1% des plus de 3000 non titulaires !

L'Inserm a mis en place une « charte des CDD » établissant la règle de la limite à 3 ans pour les CDD (avec éventuellement 2 ans de plus pour ceux que la Direction souhaite garder). Le Comité Technique Central (CTC) Inserm du 13 mars 2013 a refusé cette charte des CDD par 5 voix contre (4 SNTRS-CGT, 1 SNCS), 2 abstentions (SGEN), un pour (SNIRS), 2 absents (1 CFTC et 1 SNCS).

II- Actions syndicales spécifiques Inserm

- Angers : avenir plateforme PADAM (H Gascan), dérives sectaires et tentatives de suicide

Suite à la fermeture de l'ex unité 564 d'Angers de H Gascan, conséquence d'un conflit entre le Directeur et certaines personnes de son unité ayant des activités privées ésotériques proches de dérives sectaires, les agents ITA Inserm restant ont du faire face à une forte dégradation de leurs conditions de travail, étant restés sans affectation durant plusieurs années. Cette situation de souffrance a amené l'une d'entre eux à faire deux tentatives de suicide en moins de 10 jours en septembre 2012. Le SNTRS-CGT a aussitôt saisi le CHSCT et demandé une enquête. Un audit a été fait par les inspecteurs Santé Travail de l'IGAENR. Notre action a permis d'obtenir une nouvelle affectation aux 3 ITA de l'ex 564 à Angers.

Le SNTRS-CGT (tant au niveau de l'Inserm que du CNRS) a engagé de multiples actions pour que le projet de plateforme Padam (plateforme IBISA) portée par H Gascan puisse aboutir (dossier toujours en cours).

Le SNTRS-CGT s'est aussi engagé dans la dénonciation des dérives sectaires particulièrement dans le domaine de la recherche biomédicale aussi bien à l'Inserm qu'à l'Université d'Angers. Il faut noter que ce problème est devenu suffisamment important que la presse nationale en a fait écho et qu'une enquête a été menée par le Sénat (rapport adopté en juin 2013).

- Rencontre CGT et PDG d'Aviesan (juin 2013) sur projet CGT Thales d'imagerie médicale

La CGT a demandé à rencontrer le **Président de l'Alliance AVIESAN** pour présenter une réflexion entamée en commun au sein de plusieurs de ses fédérations, la **Fédération CGT de la métallurgie** (à laquelle sont rattachés les syndicats de Thales), La Fédération CGT de la santé et des organismes sociaux et la CGT recherche (SNTRS-CGT, CNRS et INSERM). Nous portons un projet ambitieux de développement d'une **filière française d'imagerie médicale**, dont la portée dépasse l'action de la seule CGT et nécessite dès le départ, l'implication des décideurs publics. Malgré la présence de petites entreprises innovantes, le secteur est aujourd'hui globalement contrôlé par des groupes industriels étrangers dont la principale préoccupation est de réaliser du CA et pas de permettre la maîtrise des coûts de santé du pays. C'est pourquoi nos 3 fédérations ont imaginé qu'une filière complète, de la recherche technologique à la production de matériel, contribuant à une meilleure prise en compte du besoin des praticiens et des patients, compatible avec les exigences budgétaires des organismes sociaux, devait être proposée. Dans ce même cadre, il y a eu aussi une rencontre avec le Ministère de la Recherche.

Une première victoire a été obtenue avec l'introduction du médical comme axe de diversification des activités de Thales en juillet 2014.

- 50 ans de l'INSERM (avril 2014)

L'Inserm a été créé en juillet 1964 il y a 50 ans. La Direction de l'Inserm a organisé un grand colloque officiel de prestige à la Sorbonne le jeudi 3 avril 2014 en présence du Président de la République, du Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nouvellement nommé, et de la Ministre de la Santé Mais aucune place pour les personnels de l'Inserm n'était prévue lors de cette journée ! C'est pourquoi à l'initiative du SNTRS-CGT, **les organisations syndicales SNTRS-CGT, SNCS FSU et SGEN CFDT de l'Inserm ont organisé un Colloque Syndical « les 50 ans de l'Inserm vus par ses personnels » le mercredi 2 avril 2014 aux Cordeliers à Paris** qui a rassemblé environ 70 personnes. Il y a eu une bonne couverture médiatique de ce colloque.

- Bilan Professionnel Adapté : le SNTRS obtient leur abandon à l'Inserm !

Le « **Bilan Professionnel Adapté** » (aussi appelé « **Bilan de Compétences Adapté** ») est le nouvel outil de management mis en place par les **Responsables des Ressources Humaines (RRH) des Délégations Régionales de l'Inserm à Paris XI et à Paris V** pour évaluer le «savoir-faire» et le «savoir-être» d'agents en difficulté sur leur poste de travail. Les RRH ont fait réaliser ce « Bilan Professionnel Adapté » par la **société privée « AD Conseil »**. Une psychologue a mené une enquête pour mesurer les acquis professionnels et analyser la personnalité des agents concernés. L'enquête, réalisée auprès de la hiérarchie et de l'environnement professionnel des agents, a plongé dans **la vie privée** de ces derniers. Encore plus scandaleux, le SNTRS-CGT a constaté, en comparant les rapports écrits par cette société pour les deux agents concernés, que **ces bilans présentaient plusieurs copier/coller** manifestes. Alerté par les agents concernés, **le SNTRS-CGT a dénoncé au Directeur des Ressources Humaines (DRH) de l'Inserm cette procédure aux effets particulièrement délétères**. Ce dernier a reconnu que ce dispositif n'était pas un dispositif national validé par la DRH. En effet, ces « Bilans Professionnels Adaptés » n'ont pas été discutés en CHSCT ou en Commission Nationale de Formation (CNF). Il a reconnu que si le but était louable, la méthode était contestable. Il s'est engagé à redéfinir les procédures concernant les agents en difficulté en concertation avec les organisations syndicales. **Le SNTRS-CGT a obtenu de Monsieur Brahmi, DRH INSERM, l'arrêt immédiat de la mise en place de ces « Bilans Professionnels Adaptés » pour les 2 agents concernés.**

- Déménagement unités Neuro à Marseille Nord (mars 2014)

L'Université fédérale d'Aix Marseille a décidé qu'il n'y a aurait plus de recherche en neurobiologie expérimentale sur le site Nord de la faculté de médecine et que les laboratoires seront déménagés sur le site de la Timone d'ici 2018. Ceci alors que l'Université d'Aix-Marseille avait annoncé en 2010 la reconstruction de la Faculté de Médecine Nord pour y maintenir l'ensemble des laboratoires de recherche INSERM et CNRS et en particulier 15 équipes de neurobiologie (250 chercheurs,

techniciens et étudiants). Les personnels des laboratoires ont mis en ligne une pétition contre leur transfert (plus de 600 signatures). Grâce à l'action des personnels soutenue par le SNTRS-CGT, ce déménagement de force est loin d'être acté et il serait même sérieusement mis en cause par les élus locaux. A suivre ...

III- L'influence du SNTRS-CGT à l'Inserm

Depuis la dernière Conférence Nationale à la date de rédaction de ce rapport, plusieurs élections ont eu lieu à l'Inserm : le Comité National d'Action Sociale (CNAS du CAES) en 2011 ; les Commissions Scientifiques Spécialisées et le Conseil Scientifique (CSS et CS) en 2012 ; le Conseil d'Administration (CA) en 2013.

Du fait du renouvellement des CAP en 2010, l'Inserm est un des seuls EPST à ne pas avoir eu à refaire de nouvelles élections aux nouveaux Comité Technique en octobre 2011 pour déterminer la représentativité des organisations syndicales. Cela se fera lors des prochaines élections générales de la Fonction Publique en décembre 2014.

III-1. Election au CNAS du CAES 2011 : Le SNTRS-CGT en net progrès et la majorité SNTRS-CGT et SNCS-FSU renforcée !

Malgré une petite baisse de la participation (environ 2%, de 40% à 38%, même s'il y a plus de votants en 2011 mais aussi plus d'inscrits), le **SNTRS-CGT est le syndicat qui progresse le plus : de 25,9% à 30,4% soit plus 4,5%**. Le SNCS-FSU progresse légèrement passant de 25,05% à 25,8% soit plus 0,7%. **La majorité sortante SNTRS-CGT et SNCS FSU passe ainsi de 50,8% à 56,3%, ce qui indique que les agents Inserm ont largement approuvé notre bilan.** Le SGEN-CFDT continue de baisser passant de 36,9% à 33,4% soit une baisse de 3,5%; même s'il reste encore de peu en tête, situation pouvant s'expliquer par le poids non négligeable du vote des retraités CAES, largement acquis au SGEN, ce qui explique la différence avec les résultats des CAP Inserm où en 2010 le SNTRS-CGT était largement en tête avec 38% des voix.

CAES	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNCS	
2005	24,7	(4 élus)	40,7	(7 élus)	11,7	(2 élus)	22,9	(4 élus)
2008	25,9	(5 élus)	36,8	(6 élus)	12,2	(2 élus)	25,1	(4 élus)
2011	30,4	(5 élus)	33,4	(6 élus)	10,4	(2 élus)	25,8	(4 élus)

Le SNIRS-CGC perd encore des voix passant de 12,2% à 10,4% soit une perte de 1,8%.

Malgré ces changements de pourcentage, **la répartition des sièges demeure la même qu'en 2008** : 6 sièges pour le SGEN, 2 pour le SNIRS, le **SNTRS-CGT avec 5 sièges** et le **SNCS-FSU avec 4 sièges** gardent ensemble une majorité leur permettant de continuer ensemble de gérer le CAES pour ce mandat 2011-2015. Ainsi, **Françoise MUZEAU reste la présidente SNTRS-CGT du CAES Inserm.**

Les prochaines élections au CAES Inserm auront lieu au printemps 2015 selon un nouveau mode de scrutin : un seul tour auquel seules les organisations syndicales représentatives pourront se présenter.

III-2. Elections au Conseil Scientifique et aux CSS INSERM 2012 : un succès pour les listes SNTRS-CGT chez les ITA !

Collège C (ITA) : le SNTRS CGT était le seul syndicat à présenter des listes pour le Collège C (ITA) au **Conseil Scientifique (CS)** et aux **9 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS)**. Au **Conseil Scientifique (CS)**, il y avait 4 listes pour le collège C (4 élus) comme en 2007.

Conseil Scientifique :

Le **SNTRS-CGT progresse de 9,5% en confirmant sa première place chez les ITA avec 47,6%**. Il obtient 2 élus C au CS : **Pascal COLOSETTI et Françoise MUZEAU.**

A noter aussi l'élection d'un candidat **SNTRS-CGT au Collège B2 (MCU) au Conseil Scientifique.** Le **SNTRS-CGT aura donc 3 élus au CS INSERM.**

CSS :

Dans les 6 CSS où le SNTRS-CGT se présentait seul (CSS 1, 2, 5, 6, 7, 8), la participation a été de 29% en moyenne. Le SNTRS-CGT obtient donc tous les sièges de ces CSS (3 élus par CSS pour le collège C).

Dans les 3 CSS où il y avait 2 listes (SNTRS et SGEN) : le SNTRS est en tête dans la CSS 3 et obtient 2 élus (1 élu SGEN), le SGEN est en tête dans les CSS 4 et 9, et obtient 2 élus pour ces 2 CSS (1 élu SNTRS).

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
ITA	4135	4634	1252	1419	1228	1406	138	146	445	451	177	140	468	669
Collège C			30,28	30,62			11,24	10,38	36,24	32,08	14,41	9,96	38,11	47,58
Différence %		12,07		0,34				-0,85		-4,16		-4,46		9,47
Différence voix		499		167		178		8		6		-37		201
Nombre d'Elus (4 sièges) :							(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(2)	(2)

Au total sur les 27 élus C des 9 CSS, le SNTRS-CGT obtient 22 élus et le SGEN 5 élus.

Collèges chercheurs (A1 et B1) : des résultats encourageants des candidats SNTRS au Conseil Scientifique.

Au CS INSERM, le SNTRS-CGT présentait 4 candidats en collège B1 (CR) : ils ont obtenu entre 14% et 25% des voix; et un candidat en collège A1 (DR) avec 11% des voix. En CSS 8, le SNTRS présentait un candidat en B1 qui a obtenu près de 21%. A noter aussi qu'il y a eu 17 tirages au sort pour les collèges A1-B1-A2-B2 des CSS où il n'y avait pas de candidat.

Election à la Commission d'Accompagnement de la Recherche (CAR) INSERM :

Le SNTRS-CGT majoritaire chez les personnels de l'administration !

Dans le collège C, regroupant tous les agents ITA de l'administration (Siège, Délégations Régionales et Département Informatique), le SNTRS-CGT a obtenu 52,2% des voix face à une liste SGEN (47,8%). Il a donc un élu sur 2 (MORACHE Bertrand). La participation a été de 32%, ce qui n'est pas si mal pour une élection sans véritable enjeu pour les ITA administratifs.

Résultats Election CAR INSERM ITA 2012						Nom Elu SNTRS-CGT
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNTRS-CGT	
2012	732	236	228	109	119	MORACHE Bertrand
		32,24		47,81	52,19	(scrutin par liste)
Elus 2012 (2 sièges) :				1	1	

Dans le collège des chercheurs en détachement dans l'administration (collège B1 des Chargés de recherche), notre candidate SNTRS-CGT arrive en deuxième place pour un seul siège avec 33% des voix face à des candidatures indépendantes.

III-3. Elections au Conseil d'Administration INSERM 2013 : Forte progression du SNTRS-CGT !

La participation (39,4%) a légèrement augmenté entre 2008 et 2013 (+1,3%) ce qui constitue une inversion de la tendance à la baisse régulière de la participation depuis plusieurs années. A noter aussi une baisse des inscrits de 193 agents, ce qui traduit la diminution de nombre de personnels titulaires INSERM malgré les discours des divers gouvernements sur le maintien des effectifs de la recherche publique !

Le SNTRS-CGT progresse de 5,2% (30,9%) sur l'ensemble des 2 collèges Chercheurs et ITA et rejoint ainsi le niveau du SGEN-CFDT (31%, -2%), celui-ci étant devant le SNTRS-CGT pour une voix ! Le SNCS FSU perd 2% (17,6%). Le SNIRS

CGC progresse légèrement (+0,9%) à 15%. La CFTC perd 2,1% (5,4%). Malgré ces évolutions des votes exprimés, et en raison du mode électoral en deux collèges séparés chercheurs et ITA, la répartition des sièges au CA INSERM ne change pas ! Ainsi le SNTRS-CGT n'obtient qu'un seul siège ITA (Jean KISTER) avec 31% des voix alors que le SNIRS obtient 2 élus avec 15% des voix ! Le SGEN obtient 2 sièges, le SNCS un siège.

CA Chercheurs + ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
2008	25,7	33,0	14,1	19,7	7,5
2013	30,9	31,0	15,0	17,6	5,4
	+5,2	-2	+0,9	-2	-2,1

Dans le collège ITA, la participation a augmenté de 1,6% à 40,1%. Le SNTRS CGT progresse fortement de 8,9% avec 44,9% (1 élu) confirmant ainsi les résultats de la CGT aux élections en CAP de 2010 et celle au Conseil Scientifique de 2012. Le SNTRS-CGT est donc bien largement le premier syndicat chez les ITA. Le SGEN perd 5% avec 31,1% (1 élu). Le SNIRS est stable (-0,2%) avec 14,6% lui permettant de maintenir son siège chez les ITA. La CFTC continue sa perte d'influence avec une baisse de 3,7% avec 9,4%.

CA ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
2008	36,0 (1 élu)	36,0 (1 élu)	4,9 (1 élu)	13,1
2013	44,9 (1 élu)	31,1 (1 élu)	4,6 (1 élu)	9,4
	+8,9	-5,0	-0,2	-3,7

Dans le collège Chercheurs, la participation a moins augmenté (+0,9%) à 38,4%. Le SNTRS-CGT maintient son influence avec 11,9% (+0,1%), mais sans élu. Le SNCS-FSU enregistre une baisse sensible de 4,5% avec 41,6% (1 élu). Le SGEN progresse de 1,9% avec 30,9% (1 élu). Le SNIRS augmente de 2,5% avec 15,6% (1 élu).

CA Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS
2008	11,8	29,0 (1 élu)	13,1 (1 élu)	46,1 (1 élu)
2013	11,9	30,9 (1 élu)	15,6 (1 élu)	41,6 (1 élu)
	+0,1	+1,9	+2,5	-4,5

IV- La vie de la Section Nationale Inserm

IV-1. Effectifs

Globalement, nous avons augmenté le nombre d'adhérents en activité à la section Inserm (164 en fin 2010, 202 en août 2014, soit +38), mais avec des disparités entre nouvelles adhésions (+66) et départs (-28). Ceux-ci sont en grande partie dus aux départs à la retraite (9) ou aux décès (3), 2 pour fin CDD ou départ Inserm, 1 pour raisons financières et 13 pour problèmes vis à vis du syndicat (désaccords ou raisons personnelles).

Année	Nb Adhérents	Adhésions	Démissions	Bilan
2010	164			
2011	169	+8	-3	+5
2012	186	+22	-5	+17
2013	196	+21	-11	+10
2014 (août)	202	+15	-9	+6
Total		+66	-28	+38

Ce qui est important est le **fort taux de renouvellement des adhérents de la section Inserm (près du tiers de nos adhérents a adhéré depuis 2008 !)**. Ceci pose la nécessité de la formation syndicale de ces nouveaux camarades. Mais aussi cela a permis un renouveau à la Commission Exécutive de la section Inserm avec les nouveaux élus aux CSS.

Nous avons fait une formation des nouveaux élus en CSS et au CS en novembre 2012 (environ 35 participants) et une formation sur les CHSCT en octobre 2013 (environ 30 participants).

IV-2. Sections

Durant ce mandat, nous avons pu créer **deux nouvelles sections locales INSERM à Bordeaux** (mai 2013) et à **Marseille** (juin 2014). Nous avons de réelles possibilités de structurer prochainement des sections Inserm à Montpellier, à Cochin-Necker et Pitié-St Antoine sur Paris. La création ou la réactivation de sections locales Inserm est essentielle pour assurer une activité syndicale au plus près des agents (défenses individuelles, CAES, CSHSCT, ...).

IV-3. Communication et presse syndicale

Depuis décembre 2012 nous avons la possibilité d'utiliser la **messagerie électronique** des agents Inserm (3 listes chercheurs, ITA et non titulaires) mise à jour régulièrement. Nous sommes de fait la seule organisation syndicale de l'Inserm à diffuser régulièrement des comptes rendus des diverses instances où nous avons des élus : Conseil d'Administration, CSS et Conseil Scientifique, promotion ITA en CAP, CHSCT,

Nous avons une page spéciale INSERM sur le site **web du SNTRS-CGT** où on peut facilement trouver les coordonnées de tous nos élus, les derniers comptes rendus des diverses instances (CA, CS, CTPC, CSS, ...) ainsi que nos communiqués de presse et nos tracts.

En début 2014, la section INSERM a ouvert un compte **Twitter** (@SNTRSCGT_INSERM) permettant d'être aussi présent et visible sur les réseaux sociaux.

IV-4. Structures de la Section Inserm (Bureau, CE)

La fréquentation de la **Commission Exécutive** de la section nationale Inserm est d'environ 20 à 25 personnes en moyenne. La CE Inserm s'est réunie régulièrement (7 à 8 par an). En 2013, nous avons décidé de faire moins de CE Inserm (6 maximum). Le **Bureau Inserm** s'est réuni régulièrement (1 à 2 réunions entre chaque CE) avec 5 à 10 camarades en moyenne. La prochaine Conférence Nationale de la section Inserm aura à renforcer le prochain Bureau Inserm en s'assurant d'une participation plus régulière, ceci étant aussi valable pour la prochaine CE Inserm

28^{ème} CONGRES du SNTRS CGT RAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014 <i>De la Section Nationale Irstea</i>
--

I- Rattachement de la section CGT d'Irstea au SNTRS :

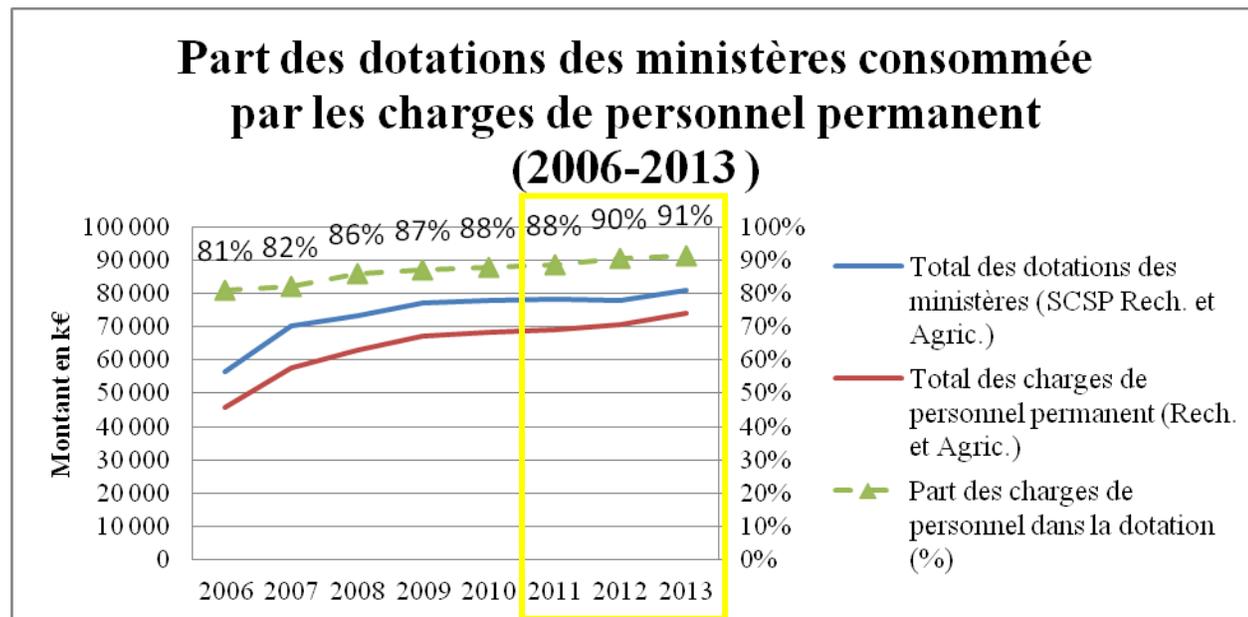
En septembre 2014 la section CGT d'Irstea a pris la décision de quitter le SYAC-CGT (rassemblant les agents des organismes liés au Ministère de l'Agriculture) pour rejoindre le SNTRS-CGT. Le rattachement au syndicat de la recherche est plus en adéquation avec le statut et les missions de l'établissement. Cela répond aux aspirations des adhérents qui souhaitent un positionnement plus clair vis-à-vis des personnels rattachés au ministère de la recherche.

L'Institut National de recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture rassemble en 2013 1300 personnes dont 900 permanents (chiffre CA Irstea, en ETP). Irstea est un EPST sous la double tutelle du ministère de la recherche et de celui de l'agriculture. Les recherches qui y sont développées sont centrées sur les questions liées à l'environnement et l'agriculture, avec une forte composante de recherche finalisée, orientée vers les applications opérationnelles. Une part non négligeable de l'activité est tournée vers l'expertise et la formation.

II- Bilan Irstea 2011-2013

II-1. Développement des financements sur ressources propres et de la précarité.

Le graphe ci-dessous, dont les données proviennent du conseil d'administration d'Irstea, met en lumière, comme pour les autres établissements, la dérive continue du financement de la recherche publique : la part de la dotation des ministères consommée par les seuls frais de personnel permanent est passée de 81% en 2006 à 91% en 2013.



La part des recettes sur ressources propres devient importante et s'accompagne d'une précarisation des emplois avec près d'un emploi sur trois de statut contractuel en 2013. Cette situation est d'autant plus aberrante que compte tenu du contexte de financement de la recherche en général (généralisation des appels à projets par des organismes publics) et de l'orientation des thématiques de recherche d'Irstea, tournées vers l'environnement et l'agriculture et dans le champ de la décision publique, la majorité des ressources propres d'Irstea provient de partenaires publics (86% sur la période 2008-2011 selon les derniers chiffres fournis par la DPIA d'Irstea).

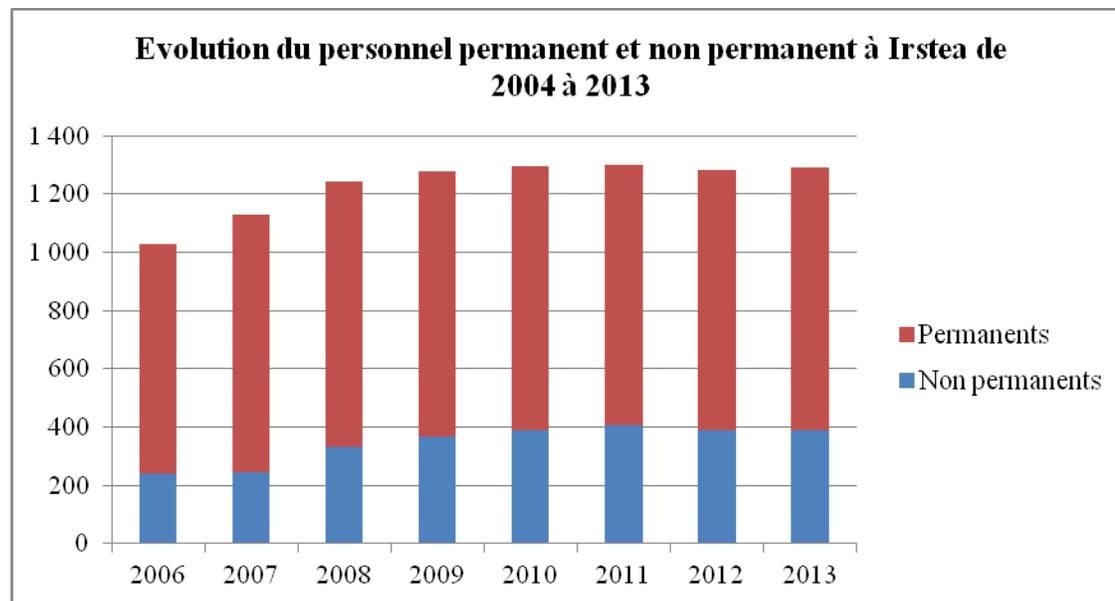
Année	Ressources propres hors équipement	Ressources propres totales	Subvention pour charge de service public	Part des ressources propres dans le total
Rappel 2005	13 295	14 701	43 336	25%
2011	25 865	33 617	78 297	30%
2012	31 307	36 425	77 934	32%
2013	30 520	31 783	80 935	28%

Entre 2006 et 2013 la part des temporaires dans l'effectif total en ETP est passé de 23 à 30 % ! Ces chiffres sont sidérants : aller chercher des financements sur contrat c'est fonctionner sur des projets courts avec des contractuels...

Les effets pervers de ce mode de financement se font sentir : coût de transaction énormes pour au final un gain limité en termes de fonds publics puisque les ressources propres sont en grande partie issues d'acteurs publics et financées par les contribuables. La tension au travail et la précarisation augmentent.

Suite à l'insuffisance des dotations des ministères, le Président d'Irstea a pris la décision de **quasi-gel des ouvertures de poste de permanents** en 2014. Au final seuls 8 postes nouveaux ont été ouverts (5 détachements et 3 concours externes), en majorité (6/8) des postes d'appui à la recherche et un des deux postes de recherche (un technicien) suite à la délocalisation d'Aix vers Montpellier du LERMI, laboratoire d'essai en irrigation, pour compenser le refus de mobilité d'une partie du personnel concerné.

La situation pour 2015 ne s'annonce guère meilleure.



Face à cette situation, la CGT est inquiète pour l'avenir d'Irstea, dont les 650 postes de chercheurs ont une pérennité incertaine. Avec les mêmes tutelles qu'un autre EPST, l'INRA, il est la cible de diverses tentatives de regroupements, tant au niveau régional, Saclay, COMUE, qu'au niveau national, Institut Agronomique et Vétérinaire de France (IAVF).

II-2. Des tensions au travail et des risques psycho-sociaux de plus en plus préoccupante.

Durant les dernières années la pression au travail n'a cessé d'augmenter. Certaines fonctions ou certains statuts sont particulièrement exposés (services d'appui, contractuels). Malgré la réalisation d'un audit RSP (cf. infra), les tensions ont recommencé à se faire sentir dans de nombreux centres dans un contexte de restriction des moyens et d'exigences croissantes. A Montpellier, le médecin de prévention a officiellement alerté la direction régionale mi-2014.

III- Actions syndicales spécifiques à Irstea

- Audit RPS

Suite à une succession d'événements graves, le CTEP a demandé la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux en 2010. Cette motion s'est traduite par un audit du cabinet spécialisé GESTE en 2012. La CGT a apporté une contribution significative en amont¹. La Direction, a tenté de limiter le diagnostic et le plan d'action résultant en écartant toute remise en cause de l'organisation du travail. Pire, au nom de la confidentialité des informations recueillies, elle n'a volontairement transmis que des résultats agrégés, sans aborder les difficultés spécifiques à chaque centre.

- Un refus des "valeurs" prônée par la Direction d'Irstea

L'audit RPS a donné lieu à la mise en place d'une charte managériale dans laquelle sont déclinées des valeurs sensées représenter Irstea. Les trois premières valeurs mentionnées sont *le dépassement collectif, l'excellence scientifique et la réactivité*.

¹ <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/spip.php?article1362>

La CGT a pris position contre ces valeurs² qui ne magnifient qu'un seul principe : celui de la compétition à tout prix.

Les personnels d'Irstea, comme ceux de la recherche publique dans son ensemble, ont d'autres aspirations. A l'excellence, mode classement de Shanghai, ils préfèrent une recherche de qualité, qui permette de publier des résultats réellement validés dont les limites seraient également connues. A la compétition entre collègues, ils préfèrent le travail d'équipe. A la course au nombre de projets, ils préfèrent un projet qui ait du sens et qui s'inscrive dans une réelle dynamique de recherche, ce qui n'exclut en rien le transfert technologique.

- Lettre ouverte au président sur le modèle économique et rencontre avec les ministères de tutelle en 2014.

Fin 2014, devant le constat inquiétant en termes de financement et de politique de recrutement, les syndicats d'Irstea, dont la CGT, ont adressé une lettre ouverte au président pour lui signifier que la situation est devenue intolérable.

Suite à ce courrier, des entrevues ont été obtenues dans les deux ministères de tutelle, sans toutefois qu'une inflexion forte du mode de financement ne soit réellement envisagée.

- La CGT dénonce la dégradation du dialogue social à Irstea

La qualité du dialogue social n'a cessé de se dégrader. Un exemple parmi d'autre : la discussion sur la politique de recrutement a été confisquée. A Irstea, ce sont les chefs de département scientifique (il y en a 3 à l'Irstea) qui présentent les demandes de postes scientifiques à partir des demandes des unités de recherche des différents centres. Les syndicats n'étaient consultés qu'au niveau des CTS (un dans chaque centre, où se fait l'échange d'information avec les unités). Nous avons donc demandé la mise en place d'une instance de consultation au niveau du département. En 2013 ont été créés des conseils de département.

La constitution de ces conseils de département n'a pas donné satisfaction car il s'agit d'une instance informelle, dans laquelle il n'y a ni élus, ni vote. De plus, comble de non transparence, la Direction a argué de cette nouvelle structure pour décréter qu'il n'était plus nécessaire de discuter des postes dans les CTS. Devant cette situation, la CGT a décidé de boycotter les conseils de département. Plusieurs motions intersyndicales ont été adoptées dans les CTS et au CTEP pour dénoncer la dégradation du dialogue social à Irstea.

- Une clarification des conditions de recrutement en CDD à Irstea

La CGT a participé avec les autres syndicats à la mise en place d'une nouvelle note de service consacrée au CDD. Cette note ne répond pas pleinement aux demandes du personnel mais clarifie néanmoins un certain nombre de points assurant plus d'équité dans le traitement des CDD. Il faudra continuer à être vigilant pour s'assurer de sa mise en œuvre dans l'établissement.

IV- Place de la CGT à Irstea

Le poids électoral de la CGT n'est pas à la hauteur de ce qu'il pourrait être. Avant les élections de décembre 2014, notre syndicat n'a qu'un siège au CTEP, contre 2 pour FO et 7 pour SUD Recherche.

Cette faiblesse est due à une implantation syndicale déséquilibrée : la seule section active est celle de Montpellier, dans les autres centres ne se retrouvent, au mieux, que des individus isolés.

Un effort important a été réalisé pour la préparation des élections de 2014. De nombreux contacts ont été pris qui nous ont permis d'avoir une liste assez représentative pour le CTEP ainsi que des candidatures dans les CAP des AJT, TR, AI et IR. C'est un élément nouveau car nous n'avons pas eu de candidats pour les CAP lors des deux derniers scrutins.

² <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/spip.php?article1363>

L'IRD AUJOURD'HUI**L'IRD au Sud**

L'institut de Recherche pour le développement est un EPST placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et du ministère des Affaires étrangères (MAE). L'IRD forge son identité sur le partenariat avec les pays du Sud, en effet 43 % des 2400 agents de l'Institut travaillent hors métropole. Présent dans 90 pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie, en Méditerranée et dans l'Outre-mer tropical français (réseau de 27 représentations).

L'activité des unités de recherche et des équipes affectées au Sud s'appuie sur 2 outils que l'IRD a mis en place depuis la fin de la décennie 2000-2010 : les laboratoires mixtes internationaux (LMI) et les programmes pluridisciplinaires régionaux (PPR). Les LMI sont des structures opérationnelles de recherche et de formation implantées dans les locaux de partenaires du Sud. Ils permettent de réaliser des projets conjoints de formation et de recherche autour de plateformes scientifiques communes (laboratoires, équipements, moyens informatiques, documentaires...). Les LMI ont vocation à avoir un rayonnement régional et international et à accueillir des enseignants-chercheurs issus du Sud. Ils offrent la possibilité à des chercheurs et des enseignants-chercheurs du Nord de développer des relations pérennes avec leurs homologues du Sud participant à la structure. Les programmes pluridisciplinaires régionaux (PPR) sont des dispositifs structurants de coordination et d'animation pluridisciplinaire, associant des équipes du Nord et du Sud, autour d'objectifs communs dans une dimension régionale au Sud. Ils ont pour but d'animer des réseaux, de fédérer des projets afin de constituer des communautés scientifiques aptes à répondre aux grands enjeux de développement au Sud. Les PPR s'appuient donc sur les compétences disciplinaires fortes des UMR de l'IRD et renforcent les liens entre les équipes de recherche pour que puisse émerger une communauté scientifique renforcée. Le développement de recherches au Sud est donc fortement lié à la participation aux PPR et LMI.

Faire de la recherche au Sud cela veut dire : être confrontés à des niveaux de développement, et de croissance économique, très différents, intervenir dans des zones dans lesquelles les risques sanitaires, d'aléas climatiques, de crises politiques, d'insécurité prévalent, mais aussi avec des écosystèmes remarquables et des enjeux écologiques (climat, pollution) à l'échelle mondiale.

Tab.I. Indicateurs de l'activité de l'IRD au Sud (rapport M2GP 2012)

Suds	Effectifs au 31/12/12	Expatriés	Agents Locaux	doctorants	Missions scientifiques (jours/ETP)	Publications partenaires /IRD
Asie	122	58	28	36	6794 / 19	209
Pacifique	133	2	117	14	4399 / 12.1	121
Afrique de l'Ouest et Centrale	507	127	185	195	14156 / 39	388
Afrique Australe, de l'Est et Océan indien	130	34	48	48	5471 / 15	219
Amérique latine et Caraïbes	277	68	82	127	12492 / 34	398
Méditerranée	171	43	22	106	7066 / 19	177

L'IRD au Nord

Depuis 2008, le siège de l'institut est à Marseille et le dispositif métropolitain s'appuie sur deux centres : Bondy pour le périmètre France-Nord et Montpellier pour le périmètre France-Sud.

La représentation France Nord a une vocation interrégionale ancrée sur deux sites spécifiques, Bondy (Île-de-France) et Brest (Bretagne). 430 personnes dont 280 chercheurs, ingénieurs et techniciens sont répartis dans 22 unités de recherche ou de service. A Paris et en Île-de-France, les équipes de l'IRD sont hébergées chez les partenaires (MHN, universités). À Brest, l'IRD est installé sur le campus de l'Ifremer.

La représentation France-Sud : 868 agents (chiffres 2012) dont 464 chercheurs répartis dans 36 unités de recherche ou de service, 1 unité mixte internationale et 3 observatoires, localisés dans cinq régions. Totalité des disciplines abordées par l'IRD. Principales universités du sud de la France (Paul Sabatier à Toulouse, Joseph Fourier à Grenoble, Aix-Marseille université, Sophia Antipolis à Nice, Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, et les trois universités montpelliéraines).

LE CONTEXTE 2013

Rappels des évènements institutionnels depuis 2010

En 2010, l'IRD a adopté un nouvel organigramme : président exécutif, Directions générales déléguées (DGDR, DGDS) et création d'une Mission générale de la géostratégie et du partenariat (M2GP). L'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD) obtient un statut règlementaire au sein cet organigramme. Cette année-là, l'IRD est partenaire de 15 Labex, de 4 Equipex, d'1 IHU et d'1 Institut Carnot.

2011 voit l'adoption d'un nouveau contrat d'objectifs 2011-2015. L'AIRD se met en place en récupérant la majorité de son personnel dans les services d'appui à la recherche (communication, valorisation, formation, etc.). Cette année-là verra aussi l'application des nouvelles lois sur la représentativité et des élections ont lieu à la fin de l'année.

En 2012, un audit des fonctions support est réalisé, l'IRD adhère à la charte sur le Développement durable et crée une mission sur la parité. Un projet de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) est élaboré est présenté au CTEP. Par ailleurs, la loi Sauvadet sur les précaires est mise en application.

Evènements institutionnels 2013

La loi Fioraso sur l'ESR est mise œuvre, avec notamment les Communautés Universitaires d'Etablissement (ComUE). Un audit de l'inspection Générale des services (IGAENR) est mené, au cours duquel les organisations syndicales seront consultées. Au même moment se déroulent les Assises de la solidarité et du développement qui concernent aussi l'IRD, puisque l'institut consomme 2,4% des crédits alloués par la France à l'Aide Publique au Développement (APD). L'institut constitue un cœur de cible pour le gouvernement cette année-là, car une Mission du Sénat sur la recherche pour le développement sera aussi initiée. Au niveau des équipes de recherche nous sommes, pour la plupart d'entre elles, dans la perspective de renouvellement des unités et de leur évaluation par ce qui reste de l'AERES. De plus, c'est le démarrage de l'agenda H2020 de l'Union Européenne, qui ouvre la porte à des possibilités de financements conséquents. Le 31 juillet 2013, le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) définit le cadre la politique de recherche pour développement : priorité aux pays les plus pauvres (l'Afrique, du nord au Sud) et développement de la coopération avec les grands pays émergents, on parle de financer l'expatriation des chercheurs de l'IRD par des réponses aux appels d'offres lancés par certains pays du Sud.

Suite à l'audit réalisé en 2012, la Direction propose une stratégie pluriannuelle des fonctions support et des processus de gestion. Dans cette stratégie, le dispositif des représentations et leur personnel local (533 agents) est le cœur de cible. De plus, l'audit permet de mettre en évidence plusieurs services de fonctions support sous tension à Montpellier tels que le bureau des voyages et des missions et le service convention. Pour la Direction l'optimisation de ses services sous tension se fera en s'appuyant sur la polyvalence des fonctions supports, ce qui nous paraît être bien insuffisant. Inversement, le centre de recherche de l'IRD France Nord à Bondy est en déclin : avec l'UMRisation des unités IRDiennes beaucoup de chercheurs ont quitté le centre pour s'installer dans les locaux parisiens de leurs partenaires universitaires. Il s'en est suivi une diminution significative des activités de recherche sur le centre que la directrice du moment, a choisi de combler avec l'ouverture du centre à 9 entreprises par le biais de l'incubateur BONDYNNOV'. De plus elle a procédé à une cession de biens immobiliers en accordant des surfaces au CROUS et à la fédération des chasseurs d'Ile de France !

Pour son siège actuel dans l'immeuble du Sextant avenue de Dunkerque à Marseille, l'IRD paye un loyer de 1 300 000 euros annuel. Notre section considère qu'après 6 ans passés dans ce bâtiment que se partagent les services de l'IRD et ceux de banques, un projet d'acquisition d'un nouveau siège à Marseille serait un signal fort envoyé au personnel de l'institut. Il semble que nous ayons été écoutés car le projet de La Cité de la Coopération Internationale et du Développement est sur les rails et devrait voir le jour à l'expiration de notre bail de location en mars 2017. L'étude d'un cabinet privé a permis d'évaluer l'offre immobilière la plus adaptée au besoin du siège sur Marseille. Le projet EuroMedCenter semble répondre le mieux à la demande. L'investissement de l'IRD dans cette cité devrait être amorti sur 8 à 10 ans et la mutualisation des bâtiments devrait se faire avec le centre de formation de l'AFD, la banque Mondiale et UbiFrance.

Ces deux dernières années, une nouvelle épidémie de réunionite a frappé la DGDR de l'IRD, puisqu'il a été demandé aux OS de participer à des groupes de travail (GT) sur les points suivants : examen d'activité des IT par les CSS et CGRA, harmonisation du taux de base de la PPRS, interactions entre instances. Seul un consensus a été trouvé dans le GT PPRS, puisque c'est l'harmonisation des taux de base sur ceux de l'INSERM et du CNRS qui a été obtenue et mise en application dès juin 2013. Seul, notre syndicat, informé par le SNTRS Provence s'est battu sur cette revendication et a obtenu gain de cause.

En 2013, un observatoire de risques psycho-sociaux a été mis en place, cet observatoire est chargé de réaliser une enquête sur la souffrance au travail dans plusieurs services et unités en 2014. Un nouveau conseiller de prévention est recruté et des Groupes « Qualité de Vie au Travail » ont été créés au niveau de chaque centre administratif. Une étude sur la politique Handicap à l'IRD montre avec 1.8% d'handicapés l'IRD est loin des 6 % demandés par les textes, cela représenterait une soixantaine de recrutements ! Par ailleurs, dix recrutements ont été réalisés dans le cadre de la loi Sauvadet.

Le contexte 2014

Cette année-là est une année charnière : fin du mandat du Président Michel Laurent, dernière année du quadriennal pour la majorité des unités, qui ont d'ailleurs été évaluées par L'ex AERES, arrivée d'une nouvelle DRH et mises en place des ComUEs.

L'Agence de moyens AIRD est dissoute et disparaît de l'organigramme. La réintégration du personnel s'est fait vers leurs services d'origine et ne semble pas poser de problèmes. Une nouvelle procédure de nomination du Président de l'IRD a été proposée aux instances : cette nomination se fera désormais sous forme d'appel à candidatures et par l'examen de ces candidatures par une commission ad hoc. Parallèlement, les Directions de l'IRD France-Sud et de l'IRD France-Nord changent.

En dépit du rejet par les OS des projets d'adhésion aux ComUEs parisiennes et du Languedoc-Roussillon (voté favorablement par le STREM SGEN CFTD), le CA valide l'adhésion de l'IRD aux ComUEs.

Au niveau des fonctions support, les services sous tension le sont toujours et l'IRD commence à « alléger » certaines représentations soit en retirant le poste de représentant et en le faisant assumer par un chercheur expatrié, soit en s'installant dans les locaux de partenaires. Pour le moment, le personnel local n'a pas trop impacté.

Activités de la section SNTRS CGT de l'IRD en 2013-2014

- Une victoire : l'harmonisation de la PPRS, reste la transparence sur les majorations...
- Une autre victoire : la mise sur les rails du projet du nouveau siège marseillais ;
- L'AG que nous avons organisée début 2014 permet une mobilisation du personnel de Bondy et débouche sur le renouvellement de la direction ;
- Nous obtenons l'acquisition de chèques déjeuners pour les collègues d'Endoume à Marseille ;
- Accompagnement de 3 collègues victimes d'harcèlement moral ;
- En juillet 2014, notre permanent, Eric Delacour mène une expérience unique en immersion dans services sous tension à Montpellier (Bureau des voyages et des missions). Il constate que la tension ne vient pas forcément du manque de personnel, mais semble être liée aux lourdeurs des procédures imposées par le service financier. Un rapport a été soumis à la direction qui jusqu'à ce jour ne nous a toujours pas fait le moindre retour. Ce sujet sera donc mis sur la table au prochain CTS de Montpellier.
- Mobilisation du personnel local pour les élections : en cette période d'élections dans la fonction publique nous avons réussi à mobiliser une partie du personnel local dans les représentations et en faisant notre parti-pris électoral. Le nombre de candidats mobilisés par notre camarade Eric n'a jamais été aussi important puisque nous avons mobilisé 40 candidats pour les cap et 10 pour le CTEP ; par ailleurs nous nous présentons aux CTS de France-Sud, France-Nord, Guyane (liste intersyndicale) et Polynésie Française.

Activités de communications et d'échanges dans la section IRD

Année	Réunions Section	Entretiens Président	BN SNTRS	Autres	Tracts « synd.-infos »
2013	19	3	1 CSN 1 conf tél.	MAE 2 manifs 1 SntrsProv.	18
2014	15 * 1 AG	2	1 CSN	AG Bondy 1 manif 1 Sntrs Prov.	19*

* Au 23.10.2014

Toutes les réunions se font en vision conférence, ce qui nous permet d'avoir un lien fort avec les camarades de Bondy de Marseille ou d'autres sites.

Nous remarquons une quasi-absence de synergie au sein de la coordination régionale CGT de l'ESR-LR, ce qui semble être une conséquence du départ de notre camarade Josiane Tack au près du BN. Par ailleurs, les modes d'actions proposés (une journée d'action le 16 octobre pour la sécu, et rebelote le 17 pour accueillir Sciences en marche) ne rencontrent que peu d'enthousiasme. Néanmoins, un travail de terrain dans les labos et les bureaux devrait s'avérer plus payant.

En dépit d'un lien fort avec le SNTRS Provence, nous sommes assez peu lisibles sur le siège à Marseille où le nombre d'adhérents est en stagnation et très peu d'actions menées. A Bondy, il semble que notre initiative d'AG ait été bien perçue, et pour la 1^e fois nous sommes capable de présenter une liste au CTS.

Le départ de notre permanent, affecté comme régisseur au Brésil, risque certainement de nous handicaper, compte-tenu de son expérience. Il est néanmoins déjà remplacé par une nouvelle permanente, Delphine Patrel, sans expérience syndicale, mais avec de la motivation.

Le nouveau bureau de section est composé comme suit :

Secrétaire Général : Pascal GREBAUT

Trésorière : Delphine PATREL

Délégué IRD-France-Nord : Karine DELAUNAY

Déléguée CR : Josiane SEGHIÉRI

Déléguée IT : Odile FOSSATI

Délégué IRD-Marseille : Mohamed KHAFIF.

28^{ème} CONGRES du SNTRS CGTRAPPORT D'ACTIVITE 2011-2014

Section nationale de l'INRIA

Faits marquants à l'Inria entre 2011 et 2014

Vie syndicale :

Au départ en retraite de Danièle Steer, la section Inria s'est organisée en 3 sous-sections : Grenoble, Rocquencourt, Sophia Antipolis. Elle s'est ensuite constituée en 2 sections autonomes. La section de Rocquencourt a été formée avec Rennes, Saclay et Bordeaux. Les adhérents de Saclay ont ensuite rejoint le site de Rocquencourt (centre de recherche ou siège), celle de Bordeaux a quitté l'Inria. Cette section regroupe donc aujourd'hui 16 adhérents de Rocquencourt et Rennes. La section de Grenoble s'est étendue en associant les adhérents de Lille. Cette section comprend aujourd'hui 24 adhérents. La sous-section de Sophia-Antipolis, qui comprend 6 adhérents, est actuellement rattachée à la section Côte d'Azur du CNRS.

La période, malheureusement toujours marquée par des réorganisations et une pression accrue sur les personnels, a été

propice à la syndicalisation, avec une progression des adhésions notamment parmi les informaticiens et quelques chercheurs.

Résultats des élections :

Le SNTRS-CGT a eu des résultats stables.

En octobre 2011 ont eu lieu des élections aux CAP et au CT.

Aux CAP des ITA, nous avons obtenu :

58 % des voix chez les IR, 50,5 % chez les IE, 57 % chez les AI, 50,5 % chez les TR, 100 % chez les AJT

10 élus sur les 20 sièges à pourvoir (8 sièges pour le Sgen-CFDT, 2 sièges par tirage au sort).

Au CT, avec un collège unique et 3 listes en présence, nous avons obtenu 37 % des voix, soit 3 élus sur 8 sièges à pourvoir.

En juin 2014 ont eu lieu des élections à la CE (commission d'évaluation). Pour la première fois à l'Inria, une liste non syndicale s'est présentée aussi bien chez les chercheurs que chez les ITA. Même si nous avons mieux résisté que le Sgen-CFDT, nous avons perdu un siège ITA à la CE à 2 voix près.

Pour le collège ITA, nous avons fait liste commune avec la FSU, avec un candidat FSU sur notre liste. Mais avec 3 listes en présence, nous sommes arrivés en 2^e position avec 37 % des voix, soit 1 élu sur 4 sièges à pourvoir.

Pour le collège chercheurs, nous avons fait liste commune avec le SNCS-FSU, et avec une participation de l'ordre de 41 % des chercheurs, cette liste commune est arrivée en tête avec 38 % des voix. Elle a obtenu 5 des 12 sièges à pourvoir, le SNTRS a un élu suppléant.

Début novembre 2014 ont eu lieu les élections au CA et au CS.

Nous étions assurés d'obtenir l'unique siège ITA au CS car les autres syndicats n'ont pas présenté de liste.

Il y avait deux listes en présence pour le collège ITA au CA, nous sommes arrivés en tête avec 53,7 % des voix, et avons obtenu un siège sur 2.

Nous n'avons pas présenté de listes dans les collèges chercheurs.

Mobilisation / Actions :

Organisation du travail :

Après la ligne SI et la ligne AF, la ligne IST a connu une réorganisation extrêmement longue et pénible.

Du côté des informaticiens, la situation est toujours préoccupante, en particulier à la DSI. Le travail à distance ne fonctionne pas très bien et génère aussi un surcroît de travail pour les services du siège. Tant pour la ligne AF que celle de la DSI, les réorganisations ne semblent pas terminées. D'autres se préparent, de façon opaque, générant inquiétude et stress chez les collègues.

Comme dans les autres organismes, l'Inria a fait l'objet d'un audit dans le cadre de la RGPP. La pression sur les postes s'accroît. Dans plusieurs services, des CDD n'ont pas été renouvelés sans que des postes de titulaires les remplacent, alors que ces postes auraient pu être considérés comme pérennes. De même, lorsqu'un fonctionnaire obtient une mobilité, le poste qu'il quitte n'est pas toujours remplacé. Ceci conduit les chefs de service à accorder plus difficilement des mobilités.

Le stress et le mal-être au travail continuent d'être des sujets préoccupants à l'Inria. Le turn-over s'est accentué en particulier dans les fonctions de Direction. Au moins deux centres de recherche connaissent de très graves dysfonctionnements. Le SNTRS-CGT continue de dénoncer le fait que ces situations de mal-être trouvent leur origine dans l'organisation du travail, le mode de management, et l'individualisation du travail.

Le SNTRS-CGT a renforcé son investissement dans les CHSCT au niveau local et national.

Le CHSCT national (CNHSCT) n'avance que très lentement sur la prise en compte des risques psychosociaux (RPS). Après un rapport produit en 2012 par un groupe de travail, un plan d'actions a été mis en place et un comité de suivi a été organisé en 2013. Mais l'état des lieux, qui devrait servir de base de travail, reste à faire, et en 2014 le comité de suivi a été dissous.

En 2013 le CNHSCT a organisé plusieurs visites dans des centres, des services et des équipes de recherche, pour recueillir la parole et le ressenti des agents, et pour faire des préconisations. Le CNHSCT est également intervenu à plusieurs reprises pour questionner le projet de réorganisation de l'IST.

Le secrétariat du CNHSCT, renouvelé annuellement, a été assuré par le SNTRS-CGT sur l'année 2013-2014.

Point positif, nous avons négocié un aménagement du temps de travail, qui permet aux agents d'adopter un cycle de travail de 4,5 jours par semaine ou de 9 jours sur deux semaines.

ZRR : La mobilisation contre les ZRR a été assez tardive à l'Inria. Un petit nombre de chercheurs est fortement mobilisé. Le SNTRS-CGT est associé à la déclaration faite par les élus au Conseil scientifique. Nous relayons les actions des chercheurs, mais nous ne sommes pas en première ligne sur ce dossier.

COMUE : Nous nous sommes opposés à tous les projets d'adhésion aux COMUE concernant l'Inria et avons obtenu un vote unanime contre en CT. Malgré cela, les COMUE se mettent en place.

Précarité :

À l'Inria, nous avons beaucoup de CDD de haut niveau. Nous avons vu une augmentation, limitée mais réelle, du nombre de CDI, dans les catégories A et A+. D'après les listes électorales au CT, il y a aujourd'hui 15 CDI dans la catégorie IT et 4 CDI scientifiques. En application de la loi Sauvadet, 3 examens professionnels réservés ont été organisés. 2 IE et un IR ont ainsi été titularisés. La Direction affirme que plus aucune situation relevant de la loi Sauvadet n'existe à l'Inria, mais a toujours refusé de communiquer une liste des agents concernés.

Les contrats de CDD pour les ITA ont été raccourcis, ils sont maintenant le plus souvent de 1 an ou 2 ans renouvelable une fois, et atteignent rarement 4 ans cumulés au lieu de 6 ans précédemment.

Les contrats précaires concernent aussi les chercheurs. Le nouveau PDG a affirmé lors de sa première réunion avec les personnels du siège, qu'il était très fier de la mise en place, lorsqu'il était DGA, d'un type de contrat novateur, les "Research Positions" c'est à dire des CDD de 3 ans renouvelables une fois, qui s'adressent aux mêmes candidats potentiels que les postes de CR pour les "Starting Research Positions" et de DR pour les "Advanced Research Positions".

Action sociale :

Le SNTRS-CGT est actif au CA de l'Agos. Mais au niveau du bureau, seuls des chercheurs du SNCS-FSU ont pu s'engager, la pression sur les ITA étant trop forte. La négociation d'une nouvelle convention entre l'Inria et l'Agos est sur le point d'aboutir. Elle avalisera une baisse des postes mis à disposition de l'Agos, mais nous espérons qu'elle permettra de remplir de façon effective ces postes, alors que le nombre supérieur ciblé par la convention précédente n'a jamais été appliqué. Avec de nombreux postes vacants et des soucis de logiciel de gestion, l'Agos a pris un retard important dans la production du rapport financier et du rapport d'activités 2013, qui ne sont pas encore validés. Ils devraient l'être en décembre 2014. Les élections pour renouveler le CA et les comités de gestion locaux sont prévues début 2015.

Le SNTRS-CGT siège également dans la commission des aides exceptionnelles. Les situations examinées ces dernières années sont préoccupantes. Le budget initialement prévu par la DRH a dû être rallongé en 2013. On observe une augmentation des cas de surendettement, plusieurs agents de catégorie B ont du mal à faire face à leurs dépenses médicales et plusieurs doctorants ont des difficultés liées à leur situation administrative.

Chantiers futurs :

Prochainement, nous aurons à traiter une révision de la PPRS, la mise en place du télétravail, et, en ce qui concerne Rocquencourt, le déménagement du centre de recherche vers Paris et du siège vers une autre destination.

Préparation du 28^{ème} Congrès

Les débats, la réflexion collective

A 3 mois du 28^{ème} congrès, nous entrons dans une phase plus active de sa préparation. Le Congrès est une étape importante dans la réflexion collective qui analyse et définit l'orientation pour l'avenir de l'organisation syndicale. Les sections vont se réunir pour discuter des projets de textes d'orientation et des fiches revendicatives.

Les membres de la Commission Exécutive et du Bureau National sont à la disposition des sections.

La tribune de discussion et les amendements

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents et toutes les sections de proposer des amendements et d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat.

Adressez vos contributions, vos amendements au document d'orientation, aux fiches revendicatives et aux statuts, au siège du syndicat **si possible avant le 9 janvier 2015 pour permettre la mise en page**, soit par courrier électronique sntrscqt@vjf.cnrs.fr ou par courrier postal. Ils seront publiés sur le site WEB du syndicat.

Pour des raisons techniques et de délais d'impression, il est recommandé que les contributions se limitent à un recto-verso (format 21 x 29,7).

Organisation pratique du congrès

CONVOCATION- MANDAT et MANDAT PROVISOIRE

Chaque Secrétaire a reçu :

- un courrier avec le nombre de **mandats** dont il dispose pour sa section, ainsi que la **convocation mandat** (que chaque délégué doit présenter à son responsable hiérarchique).
- le **Procès Verbal de l'Assemblée Générale de section**.
- la **feuille de candidature à la CE et à la CFC**.

LES MANDATS PROVISOIRES.

Nous vous rappelons que le **mandat provisoire** délibératif ou consultatif doit être présenté par le délégué à **l'accueil du Congrès**. Il lui sera échangé contre un **mandat définitif** qui lui permettra de participer aux travaux du Congrès ce, à condition que sa section ait envoyé le **procès-verbal de l'Assemblée Générale préparatoire** ou que le délégué puisse le remettre à l'accueil.

LE PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'AG adressé au secrétaire de section est directement utilisable par la section et doit être retourné au syndicat national, (au plus tard remis à l'accueil du congrès).

Extrait du courrier adressé par le syndicat aux directions d'organismes :

(...) Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical (articles 12 et 13 du décret 82-447), nous sollicitons pour chaque délégué élu, une autorisation d'absence de 4 jours (délais de route non inclus) : du mardi 20 janvier au vendredi 23 janvier 2015.

Il est bien entendu que chaque délégué informera son chef de service du mandat qui lui aura été confié par l'Assemblée Générale de sa section ; il communiquera la convocation officielle du Syndicat National.



28^{ème} Congrès

20 au 23 janvier 2015

Syndicat National des Travailleurs De
la Recherche Scientifique
Sète (Hérault)

Au Village Vacances Le Lazaret

La Corniche

223 rue Pasteur Benoît

34200 Sète

Téléphone : 04 67 53 22 47

Coordonnées GPS : 43°23'40.01 » N /
3°40'26.60 » E

Accès au Centre Lazaret

Longer la mer par la route de la corniche de Neuburg.

Si vous arrivez par le train :

Prendre le Bus N°3 à la gare et descendre à l'arrêt « plan de la Corniche ». Comptez 15 minutes entre la gare et le centre.

